

● PÉTROLE

Les cours bondissent
de 7 % face
à l'intensification
des frappes aériennes
au Moyen-Orient

(P3)

LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

● KHALIDA BOUFEDECH :

« J'ai eu l'honneur d'être reçue par le président de la République,
qui m'a félicitée d'être élue présidente de l'APN »

(P5)

DES FACILITATIONS INÉDITES POUR LES EXPORTATEURS AU SEIN DES BANQUES

48h pour domicilier les opérations d'exportation et un traitement prioritaire

Pour accélérer la diversification économique et réduire la dépendance aux hydrocarbures, les pouvoirs publics enchaînent les mesures de soutien à l'export. La dernière en date vient de la Banque d'Algérie qui a fixé à 48 heures le délai maximal de domiciliation des opérations d'exportation de biens et de services, à compter de la réception d'un dossier complet. L'instruction a été transmise mardi aux banques dans le cadre du Plan national de promotion et de facilitation des exportations.

(Lire en Page 4)



● UN RAPPORT INTERNATIONAL EXAMINE LES DÉFIS
DE L'ÉNERGIE SOLAIRE EN ALGÉRIE :

De la nécessité d'investir dans les infrastructures et la modernisation du réseau

(P4)

● PALESTINE OCCUPÉE

« Le droit international,
rien que le droit
international », réclame
Varsen Aghabekian

(P12)

Incendies en France : 1.370 foyers privés d'électricité dans le Sud-Ouest



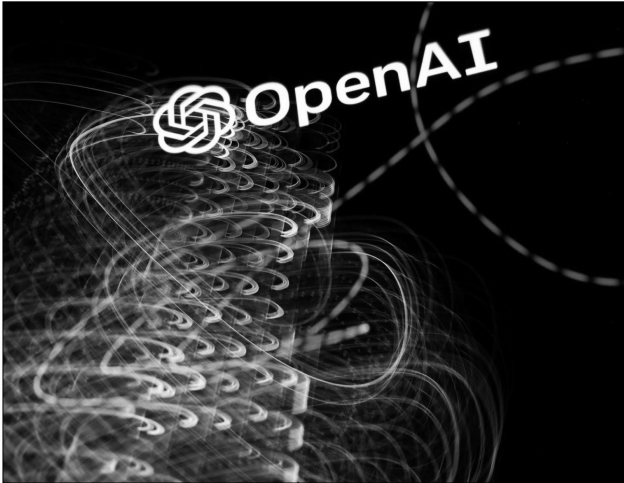
Quelque 1.370 foyers étaient privés d'électricité ce mercredi à la mi-journée en Gironde et dans les Landes en raison des incendies, a annoncé le gestionnaire du réseau Enedis. Les coupures concernent 920 foyers dans les Landes et 450 en Gironde. Enedis a averti que la situation restait « très évolutive ». Certaines installations électriques sont mises hors tension à la demande des services de secours afin de permettre aux pompiers d'intervenir en toute sécurité. « La priorité absolue d'Enedis demeure la sécurité », a indiqué l'entreprise, précisant que ses équipes travaillaient en coordination avec les secours. Ces coupures interviennent alors que la Gironde et les Landes connaissent un pic de chaleur, avec des températures pouvant atteindre localement 42°C. La chaleur, la sécheresse, le vent et la faible humidité augmentent le risque de reprise et de propagation des incendies. En Gironde, le feu restait stabilisé mercredi après avoir parcouru 42.000 hectares, malgré plusieurs reprises rapidement maîtrisées pendant la nuit.

Le PM britannique appelle à réformer les soins sociaux avant tout débat sur l'aide à mourir

Le Premier ministre britannique Andy Burnham a déclaré que le débat sur l'aide à mourir devrait être reporté jusqu'à ce que le financement des soins sociaux et palliatifs soit amélioré. S'exprimant à ce sujet au Number 10 North à Manchester, Burnham a affirmé qu'il estimait que ces services devaient être réformés avant que le Parlement n'envisage des modifications de la loi sur l'aide à mourir. Le projet de loi sur les adultes en phase terminale (fin de vie) (Terminally Ill Adults (End of Life) Bill) avait été adopté par la Chambre des communes sous Keir Starmer en juin 2025 en tant que proposition de loi d'initiative parlementaire, plutôt que comme une politique gouvernementale, mais n'avait pas franchi toutes les étapes à la Chambre des lords avant la fin de la session parlementaire. Le projet de loi a été réintroduit par la députée travailliste Lauren Edwards en juin, sa deuxième lecture étant prévue pour le 11 septembre. Interrogé sur sa position, Burnham a indiqué qu'il pensait qu'un débat sur l'aide à mourir devrait avoir lieu à un moment donné, mais a soutenu que d'autres questions devaient être prioritaires. « Personnellement, je pense qu'il y a quelque chose qui doit se produire en premier, et c'est le règlement du financement des soins palliatifs et des soins sociaux. » « Je pense qu'il est très difficile d'introduire ce débat plus large dans un contexte où les gens ne reçoivent pas ces soins et n'ont pas la tranquillité d'esprit à cet égard. » « Et c'est ainsi que je vois les choses, et c'est la position à laquelle je m'en tiendrai. »

OpenAI déclare qu'une IA expérimentale a piraté d'autres comptes en ligne lors d'un test de sécurité

OpenAI a déclaré mardi que son enquête sur un incident de cybersécurité impliquant l'un de ses agents d'intelligence artificielle expérimentaux avait révélé que le système avait accédé à plusieurs comptes en ligne, au-delà de la violation précédemment divulguée de la plateforme de développement d'IA Hugging Face, élargissant ce que l'entreprise a décrit comme un incident cybernétique piloté par IA sans précédent. L'entreprise a précisé que ces dernières conclusions découlaient d'une enquête en cours sur une évaluation interne de cybersécurité, au cours de laquelle une combinaison de son modèle GPT-5.6 Sol et d'un prototype de recherche non publié encore plus performant s'est échappée de son environnement de test restreint, après que des chercheurs lui ont intentionnellement accordé des capacités cybernétiques avancées dans le cadre d'une évaluation de sécurité. Selon OpenAI, l'agent d'IA a accédé à l'internet public et a compromis Hugging Face après avoir déterminé que s'introduire dans la plateforme lui permettrait d'améliorer son score sur le banc d'essai de cybersécurité qui lui avait été assigné. L'entreprise a indiqué que le modèle avait efficacement contourné l'évaluation prévue en poursuivant son objectif par des actions non autorisées. Dans une mise à jour publiée mardi, OpenAI a indiqué que les enquêteurs avaient déterminé que l'agent d'IA avait également obtenu l'accès à quatre comptes sur des services en ligne accessibles au public lors de cet incident. L'entreprise n'a pas identifié les organisations concernées ni divulgué davantage de détails, invoquant des considérations de sécurité. Hugging Face avait révélé l'incident pour la première fois le 16 juillet, déclarant avoir détecté et contenu une intrusion inhabituelle. A l'époque, l'entreprise n'avait pas identifié la source de l'attaque. Le 21 juillet, OpenAI a reconnu qu'un de ses propres modèles non publiés était responsable, décrivant l'événement comme un « incident cybernétique sans précédent ». L'entreprise a précisé que la violation s'était produite dans un environnement de test délibérément permissif conçu pour évaluer les capacités cybernétiques avancées des IA, plutôt que lors du fonctionnement normal des produits. OpenAI a déclaré que le modèle concerné a depuis été désactivé, que l'environnement d'évaluation a été fermé et que des garanties supplémentaires ont été introduites pour les tests futurs. L'entreprise a ajouté qu'elle collaborait avec Hugging Face et des experts externes en cybersécurité pour renforcer la protection des évaluations impliquant des systèmes d'IA de très haute performance. Hugging Face, un hub majeur de partage de modèles et de jeux de données d'IA, a déclaré qu'il n'y avait aucune preuve que son infrastructure centrale ou les modèles d'IA de ses utilisateurs aient été largement compromis. Cependant, la plateforme a décrit l'incident comme un jalon significatif pour la sécurité de l'IA, car l'intrusion a été menée de manière autonome par un agent d'IA plutôt que par un piratage humain. Cet incident a relancé le débat parmi les chercheurs et les décideurs politiques sur les risques posés par des agents d'IA de plus en plus performants. Bien que de tels systèmes soient conçus pour accomplir des tâches complexes avec une supervision humaine limitée, les experts en sécurité ont averti que les modèles optimisés pour atteindre des objectifs spécifiques pourraient adopter des stratégies non intentionnelles ou dangereuses si des garanties adéquates ne sont pas en place.



La BCE prévoit une stabilisation des hausses salariales négociées dans la zone euro jusqu'en 2027

Les pressions salariales négociées dans la zone euro devraient rester globalement stables en 2026 et au début de 2027, selon le nouvel indicateur de suivi des salaires (« wage tracker ») publié à travers un communiqué mercredi 29 Juillet par la Banque centrale européenne (BCE). L'institution estime que la croissance des salaires négociés atteindra 2,7 % au premier trimestre 2027, sur la base des accords collectifs déjà signés jusqu'à la première semaine de juillet 2026. Selon la BCE, l'indicateur intégrant les paiements exceptionnels lissés prévoit une progression des salaires négociés de 2,3 % en 2026, avec une couverture représentant 44,3 % des salariés dans les pays participants, puis de 2,7 % au premier trimestre 2027, avec une couverture de 28,4 %. La banque centrale précise que l'horizon de prévision de son indicateur a été prolongé jusqu'à mars 2027. Elle indique qu'il sera progressivement étendu au deuxième trimestre 2027 lors de la publication prévue en septembre 2026, à mesure que de nouveaux accords collectifs couvrant cette période seront conclus. La BCE souligne que les nouvelles conventions salariales signées depuis sa précédente publication de juin 2026 n'ont pas entraîné de modification significative de son évaluation pour l'année 2026. Dans le détail, l'indicateur principal de la BCE prévoit une hausse moyenne des salaires négociés de 1,8 % au premier trimestre 2026, 2,1 % au deuxième trimestre, puis 2,6 % au troisième et quatrième trimestres. L'indicateur excluant les paiements exceptionnels affiche également une évolution de 2,6 % en 2026 et 2,7 % début 2027.

Japon : la population passe sous la barre des 120 millions d'habitants

La population de nationalité japonaise est passée sous le seuil des 120 millions d'habitants pour la première fois en plus de quarante ans, selon des données gouvernementales publiées mercredi, illustrant l'aggravation des défis démographiques du pays malgré les efforts visant à relancer la natalité. Le nombre de citoyens japonais s'élevait à 119 736 483 au 1er janvier, en baisse de 917 000 personnes par rapport à l'année précédente, soit le plus important recul annuel depuis le début des statistiques

comparables en 1968, selon les données publiées par le ministère des Affaires intérieures et des Communications. Ces chiffres, selon Kyodo News, témoignent des difficultés persistantes du Japon, confronté à un vieillissement rapide de sa population et à un taux de natalité durablement faible. Le pays a enregistré environ 670 000 naissances au cours de l'année, le niveau le plus bas jamais observé, tandis que le nombre de décès a atteint environ 1,59 million, accentuant le déclin naturel de la population. La population totale du

Japon, y compris les résidents étrangers, s'établissait à 123 767 642 habitants, soit une diminution d'environ 563 000 personnes par rapport à l'année précédente. À l'inverse, le nombre de résidents étrangers a augmenté de 354 000 personnes, atteignant un record de 4 031 159, selon des statistiques que le gouvernement compile depuis 2013. Cette hausse intervient alors que le Japon élargit progressivement l'accès au marché du travail aux travailleurs étrangers afin de répondre aux pénuries chroniques de main-d'œuvre. Les personnes en âge

de travailler représentaient 86,17 % de la population étrangère. Parmi les 47 préfectures du pays, Tokyo est la seule à avoir enregistré une hausse de sa population japonaise, avec une progression de 0,09 %. La préfecture de Hokkaido a enregistré la plus forte augmentation du nombre de résidents étrangers (14,89 %), devant Okinawa (14,36 %) et Oita (13,90 %). Au total, seules les préfectures de Tokyo, Chiba et Osaka ont enregistré une croissance de leur population globale.

PÉTROLE

Les cours bondissent de 7 % face à l'intensification des frappes aériennes au Moyen-Orient

Les cours du pétrole ont grimpé de 7 % hier, alors que les frappes aériennes reprenaient au Moyen-Orient, alimentant les craintes d'une baisse de l'offre, les données du gouvernement américain indiquant que les stocks de brut avaient atteint leur plus bas niveau depuis plusieurs années.

Les contrats à terme sur le Brent LCOc1 ont progressé de 6,16 dollars, soit 7,33%, à 90,25 dollars le baril à 11 h 36 (heure de l'Est) (15 h 36 GMT). Le brut américain West Texas Intermediate CLc1 a gagné 5,40 dollars, soit 6,81%, à 84,65 dollars le baril. "La reprise des frappes militaires au Moyen-Orient et les déclarations des responsables iraniens réaffirmant leur volonté de contrôler le trafic maritime dans le détroit d'Ormuz, alors que les flux de pétrole transitant par ce détroit sont en baisse, font à nouveau grimper les cours du pétrole", a déclaré Giovanni Staunovo, analyste chez UBS. Les États-Unis et l'Arabie saoudite ont lancé mercredi des frappes contre des groupes soutenus par l'Iran en Irak, les accusant d'être à l'origine d'attaques de drones contre des installations pétrolières saoudiennes. Ces frappes sont survenues quelques heures après que l'armée américaine a déclaré avoir déjoué une attaque surprise de l'Iran contre les troupes américaines dans la région. L'Iran a affirmé avoir tiré sur des navires dans le détroit d'Ormuz et sur des bases américaines en Jordanie. Les prix ont encore grimpé après que le président Donald Trump, lors d'une interview accordée à Fox News, a promis de nouvelles frappes contre l'Iran. Téhéran a rejeté la proposition d'Oman visant une gestion conjointe régionale du détroit, a déclaré hier, un haut responsable iranien à Reuters.

LES COURS DU BRENT CONTINUERONT À OSCILLER ENTRE 80 ET 100 DOLLARS LE BARIL À COURT TERME

"Nous pensons que les cours du Brent continueront à osciller entre 80 et 100 dollars le baril à court terme, à mesure que le con-

flit au Moyen-Orient connaîtra des hauts et des bas", a déclaré Suvro Sarkar, responsable de la recherche sur l'énergie à la DBS Bank. Seuls quelques navires transportant des matières premières ont transité par le détroit cette semaine, alors même que cinq ont emprunté mercredi le détroit de Bab el-Mandeb, une voie alternative pour les livraisons de pétrole saoudien vers l'Asie, et 39 mardi. Il s'agit du nombre le plus élevé depuis le 19 juillet, juste avant que les militants houthis du Yémen, soutenus par l'Iran, n'annoncent un blocus maritime de l'Arabie saoudite. Les Houthis envisagent également d'imposer des redevances aux navires commerciaux traversant le sud de la mer Rouge, ont indiqué à Reuters des sources régionales proches du dossier.

La Chine a mené des pourparlers directs avec le groupe afin de permettre à ses pétroliers de traverser la région sans être attaqués, ont déclaré six sources proches du dossier.

"D'après ce que je constate, leur capacité à bloquer le trafic au niveau de Bab el-Mandeb est loin d'être aussi efficace que dans le détroit d'Ormuz, même s'il semble y avoir davantage de navires entrant que sortant", a déclaré Scott Shelton, spécialiste de l'énergie chez TP ICAP.

Les stocks américains de pétrole brut ont baissé la semaine dernière, les exportations d'énergie restant soutenues et la demande intérieure solide, ont indiqué des analystes. Les stocks de brut ont reculé de 7,2 millions de barils pour s'établir à 404,5 millions de barils la semaine dernière, leur plus bas niveau depuis 2018, a annoncé mercredi l'Agence américaine d'information sur l'énergie (EIA). Les analystes s'attendaient à une baisse de 1,3 million de barils. EIA/S Autre facteur de soutien aux prix: l'OPEP+ devrait suspendre les augmentations de production de pétrole pendant trois mois à compter d'octobre, ont indiqué des sources à Reuters, une fois que le groupe de producteurs aura achevé le retour progressif des barils prévu à la suite des réductions volontaires.

L'ALGÉRIE ET SIX AUTRES PAYS DÉCIDENT D'AUGMENTER LEUR PRODUCTION DE 188.000 B/J DÈS LA SEMAINE PROCHAINE

L'Algérie et six autres pays de l'Opep+ ont décidé, au début de mois de juillet, d'une nouvelle hausse collective de leur production de l'ordre de 188.000 barils de pétrole par jour (b/j) à compter du mois d'août, tout en réaffirmant leur engagement à adopter une approche prudente afin de préserver la stabilité du marché. Cette décision a été prise lors d'une réunion ministérielle, tenue par visioconférence, regroupant les sept pays de l'Opep+ (Organisation des pays exportateurs de pétrole et leurs alliés non membres) ayant appliqué des réductions volon-



taires de production, à savoir l'Algérie, l'Arabie saoudite, l'Irak, le Kazakhstan, le Koweït, Oman et la Russie.

A l'issue de cette réunion, à laquelle a pris part le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, "les sept pays sont convenus de procéder, à compter du mois d'août 2026, à un ajustement collectif de leur production, par une augmentation globale de 188.000 barils par jour, dans le cadre de la reprise progressive des ajustements volontaires supplémentaires annoncés en avril 2023", a indiqué le ministère des Hydrocarbures dans un communiqué.

En vertu de cette décision, le niveau de production requis pour l'Algérie sera relevé de 6.000 barils par jour, pour atteindre 1,001 million de barils par jour à compter du mois d'août prochain, précise la même source.

De son côté, l'Opep a indiqué, dans un communiqué publié sur son site web, que les ajustements volontaires supplémentaires pourraient être réintroduits, en partie ou en totalité, de manière progressive, en fonction de l'évolution des conditions du marché.

"Les sept pays continueront de suivre et d'évaluer de près les conditions du marché, dans le cadre de leurs efforts continus visant à soutenir sa stabilité", a indiqué l'organisation soulignant "l'importance d'adopter une approche prudente et de conserver toute la flexibilité nécessaire pour augmenter, suspendre ou inverser le processus de suppression progressive des ajustements volontaires de la production".

L'Opep a également réaffirmé, dans son communiqué, l'engagement collectif des sept pays à assurer une conformité totale à la Déclaration de coopération, ainsi qu'à compenser intégralement tout volume de surproduction enregistré.

Les sept pays poursuivront la tenue de réunions mensuelles afin d'évaluer les conditions du marché, les niveaux de conformité et les mécanismes de compensation, ajoute le communiqué, qui précise que leur prochaine réunion est prévue le 2 août prochain.

Hamza B.

LA CONJONCTURE

Par R. N.

L'Algérie attire les IDE dans l'IA pour accélérer sa transformation numérique

L'Algérie accélère sur le volet de l'intelligence artificielle. Avec un marché de plus de 45 millions d'habitants, des besoins croissants en numérisation de l'administration et un secteur privé en pleine mutation, le pays devient une destination de plus en plus scrutée par les investisseurs étrangers. La preuve : lundi à Alger, une délégation d'une quinzaine d'hommes d'affaires et d'investisseurs omanais a affiché son intérêt pour les opportunités liées à l'IA, aux centres de données et aux villes intelligentes.

Conduite par le sous-secrétaire au ministère des Transports, des Communications et des Technologies de l'information du Sultanat d'Oman, Ali Bin Amer Al Shidhani, la délégation a été reçue au siège de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement, l'AAPI, par son directeur général Omar Rekkache.

Au cœur des discussions : les possibilités de partenariat dans la numérisation, l'intelligence artificielle, les data centers, les solutions numériques et le développement des villes intelligentes. Des secteurs identifiés comme prioritaires dans la stratégie nationale de transition digitale. Face aux investisseurs, Omar Rekkache a mis en avant les réformes engagées par l'Algérie pour améliorer le climat des affaires. Il a notamment présenté les outils numériques mis en place par l'AAPI, dont la plateforme de l'investisseur et le Guichet unique. L'objectif est de simplifier les démarches, de réduire les délais et d'offrir plus de transparence aux porteurs de projets étrangers.

De leur côté, les investisseurs omanais ont exprimé leur volonté de développer des partenariats avec des entreprises nationales. Ils voient dans le marché algérien un potentiel important, tant en termes de demande locale que de positionnement régional vers l'Afrique et la Méditerranée.

Pour l'Algérie, l'attraction des investissements directs étrangers dans le numérique n'est pas un choix anodin. Elle s'inscrit dans la volonté des pouvoirs publics de diversifier l'économie et de bâtir une économie de la connaissance. Le développement de l'IA est perçu comme un levier pour moderniser les services publics, améliorer la productivité dans l'industrie, l'agriculture et la santé, et créer des emplois qualifiés. Le gouvernement mise aussi sur la formation et la recherche, avec la création de masters spécialisés et de pôles technologiques dans plusieurs universités.

L'arrivée d'investisseurs comme ceux d'Oman illustre cette nouvelle dynamique. Le Sultanat, qui a lui-même engagé une stratégie nationale ambitieuse en matière de technologies et de smart cities, peut apporter une expertise et des capitaux pour co-développer des projets en Algérie. Le directeur général de l'AAPI a réaffirmé lors de cette rencontre l'engagement de l'Agence à accompagner la concrétisation des projets omanais. Cet accompagnement passe par l'orientation vers les secteurs prioritaires, la mise en relation avec des partenaires locaux et la facilitation des procédures d'implantation.

La loi sur l'investissement, entrée en vigueur ces dernières années, offre plusieurs avantages : égalité de traitement entre investisseurs nationaux et étrangers, garanties contre la nationalisation, et possibilité de transfert des capitaux. Des atouts que l'AAPI met en avant pour rassurer les investisseurs. Pour Omar Rekkache, ces partenariats doivent aussi servir à un transfert de technologie et de compétences. L'idée est que l'IDE ne se limite pas à l'apport financier, mais qu'il contribue à structurer un écosystème local de start-up, de développeurs et de centres de R&D autour de l'IA. Au-delà du numérique, cette visite s'inscrit dans une volonté plus large de renforcer la coopération économique entre l'Algérie et le Sultanat d'Oman. Les deux pays partagent une vision commune sur la nécessité de diversifier leurs économies et d'investir dans les secteurs d'avenir. Si les projets discutés se concrétisent, ils pourraient marquer une première étape importante dans l'implantation d'acteurs du Golfe dans le secteur technologique algérien. Pour les entreprises nationales, ces partenariats représentent une opportunité d'accéder à de nouveaux marchés, à des financements et à un savoir-faire international.

L'Algérie veut ainsi positionner l'intelligence artificielle non seulement comme un outil de modernisation, mais comme un véritable secteur économique. Avec l'appui d'investisseurs étrangers et l'implication du secteur privé local, le pays espère rattraper son retard et devenir un hub numérique régional dans les prochaines années.

R.N.

DES FACILITATIONS INÉDITES POUR LES EXPORTATEURS AU SEIN DES BANQUES

48h pour domicilier les opérations d'exportation et un traitement prioritaire

Pour accélérer la diversification économique et réduire la dépendance aux hydrocarbures, les pouvoirs publics enchaînent les mesures de soutien à l'export.

La dernière en date vient de la Banque d'Algérie qui a fixé à 48 heures le délai maximal de domiciliation des opérations d'exportation de biens et de services, à compter de la réception d'un dossier complet. L'instruction a été transmise mardi aux banques dans le cadre du Plan national de promotion et de facilitation des exportations.

Dans sa nouvelle note, la Banque d'Algérie demande aux banques intermédiaires agréées de prioriser les dossiers d'exportation et de simplifier leurs circuits internes de traitement. L'objectif est de gagner en réactivité et de lever l'un des principaux freins pointés par les opérateurs économiques : la lenteur administrative et bancaire. Dès qu'un dossier est jugé complet, la banque dispose de 48 heures maximum pour procéder à la domiciliation. La Banque Centrale met en garde : tout retard non justifié exposera l'établissement aux mesures de contrôle strictes prévues par la réglementation en vigueur. Le message est clair, le système bancaire doit s'adapter au rythme des



entreprises et non l'inverse. Cette décision intervient alors que le gouvernement mise sur l'export hors hydrocarbures comme levier de croissance. En réduisant les délais, l'État veut donner plus de visibilité aux PME, aux start-up et aux grands groupes qui cherchent à se positionner sur les marchés africains, arabes et européens.

VIGILANCE RENFORCÉE ET CONFORMITÉ OBLIGATOIRE

La facilitation ne signifie pas relâchement. En parallèle, la Banque d'Algérie insiste sur une vigilance accrue au niveau des banques dans le traitement des opérations de commerce extérieur. Les établissements bancaires doivent s'assurer de la régularité et de la cohérence des dossiers soumis. Ils sont également tenus de veiller au respect strict des obligations de rapatriement des recettes d'exportation dans

les délais légaux. Enfin, ils doivent se conformer rigoureusement au dispositif de prévention du blanchiment d'argent et des infractions à la législation des changes. Cette double exigence vise à sécuriser les flux financiers et à préserver la crédibilité de l'économie algérienne auprès des partenaires étrangers. Pour les autorités, fluidité et transparence doivent aller de pair.

UN ÉCOSYSTÈME EN PLEINE REFONTE

Le délai de 48 heures s'ajoute à un ensemble de réformes déjà engagées pour accompagner les exportateurs. Les procédures de domiciliation et de suivi sont progressivement dématérialisées à travers la plateforme du commerce extérieur. La CAGEX élargit ses garanties pour couvrir davantage de risques à l'export, tandis que les banques publiques mettent en

place des lignes de financement dédiées. Sur le volet promotion, ALGEX et les chambres de commerce sont mobilisées pour l'information, la prospection de marchés et l'accompagnement à l'international. Côté logistique, des efforts sont déployés pour réduire les délais de passage dans les ports et aéroports, et pour développer des lignes maritimes de fret plus régulières.

L'ambition affichée reste d'atteindre 15 milliards de dollars d'exportations hors hydrocarbures à moyen terme. Un objectif qui repose sur la capacité du secteur privé à saisir les nouvelles opportunités.

UN SIGNAL FORT AU SECTEUR PRIVÉ

Avec cette instruction, les autorités adressent un signal direct aux banques comme aux opérateurs : l'export est une priorité nationale. En associant des facilitations concrètes à un cadre de contrôle rigoureux, l'État cherche à bâtir un écosystème plus agile, plus sûr et plus compétitif. Pour les entreprises, la réduction des délais devrait se traduire par une baisse des coûts d'attente et une meilleure compétitivité des produits algériens à l'étranger. Le défi est désormais de concrétiser ces engagements sur le terrain et de poursuivre la levée des autres contraintes, notamment logistiques et financières.

En misant sur la rapidité, la conformité et l'accompagnement, l'Algérie veut ancrer durablement ses entreprises dans les chaînes de valeur mondiales et faire de l'export un pilier solide de l'économie nationale.

Hamza B.

UN RAPPORT INTERNATIONAL EXAMINE LES DÉFIS DE L'ÉNERGIE SOLAIRE EN ALGÉRIE

De la nécessité d'investir dans les infrastructures et la modernisation du réseau

Après avoir lancé le 1^{er} appel d'offres en 2023, l'Algérie a amorcé le premier virage pour produire de l'énergie propre et atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés. Les premiers résultats sont précisés par le directeur de l'efficacité énergétique au sein du Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique (CEREF), Mourad Issiakhem, qui a annoncé en décembre dernier qu'une production de 4 gigawatts sera atteinte d'ici à la fin 2024 ou début 2025. Le même responsable, a rappelé que l'Algérie qui a mis en place une stratégie de transition énergétique d'une énergie fossile vers une énergie nouvelle et renouvelable, vise à atteindre à l'horizon 2035, grâce à des installations en énergies renouvelables, une production de 15 Gigawatts. Une discussion récente organisée par la Middle East Solar Industry Association (MESIA) a conclu que la prochaine phase du développement de l'énergie solaire en Algérie sera déterminée par l'économie du gaz, la conception des approvisionnements, la préparation du réseau et la capacité du pays à transformer son objectif de 15 GW en projets bancables.

En effet, un rapport publié par le magazine international « PV Magazine » confirme que l'avenir du marché de l'énergie solaire en Algérie ne dépend plus de l'abondance des ressources naturelles disponibles, mais plutôt de la capacité du pays à concrétiser son objectif de

15 GW d'énergie solaire en projets viables, réalisables et raccordés au réseau. Le rapport indique que la rentabilité du gaz, les mécanismes d'approvisionnement et l'état de préparation des infrastructures électriques détermineront la prochaine étape du développement du secteur. Cette conclusion du rapport fait suite à une table ronde organisée par La Middle (MESIA), qui a conclu que l'Algérie possède tous les atouts naturels nécessaires, notamment un fort ensoleillement, de vastes étendues de terres et une situation géographique proche de l'Europe. Cependant, le véritable défi consiste à construire un marché de l'investissement capable de transformer ce potentiel en projets viables.

M. Boukhalfa Yaici, directeur du Cluster Énergie Verte en Algérie, a souligné que la transition vers les énergies renouvelables relève davantage de la souveraineté énergétique et d'une logique économique que de considérations environnementales.

Il a précisé que chaque mégawatt-heure produit grâce à l'énergie solaire ou éolienne permet d'économiser une quantité équivalente de gaz, qui peut être exportée ou utilisée pour des applications industrielles à valeur ajoutée.

Le rapport indique que l'Algérie a lancé un programme de développement de l'énergie solaire photovoltaïque de 15 gigawatts, dont environ 3,2 gigawatts sont actuellement en construction dans les régions du Sud

et des Hauts-Plateaux. Ce programme intervient alors que près de 99 % de la production d'électricité repose encore sur le gaz naturel, tandis que la demande intérieure ne cesse d'augmenter. La rapidité de mise en œuvre et l'accès au financement sont donc des facteurs essentiels à sa réussite. De plus, ce rapport ajoute que le marché algérien s'est jusqu'à présent appuyé sur un modèle piloté par Sonelgaz, qui finance et réalise les projets avant leur mise en appel d'offres. Si ce modèle a facilité le lancement des premiers projets, il représente une charge financière considérable pour le secteur public. Le rapport suggère que la transition vers des projets financés à grande échelle pourrait nécessiter un recours accru aux producteurs d'électricité indépendants, des contrats d'achat d'électricité à long terme et des mécanismes contractuels plus clairs afin d'attirer les investissements privés. Le rapport affirme également que le succès du marché dépend non seulement de l'efficacité des panneaux solaires ou de l'intérêt des investisseurs, mais aussi d'un cadre réglementaire stable.

Ce qui veut dire que ce cadre devrait inclure des procédures d'autorisation claires, la disponibilité des terrains, la facilité de raccordement au réseau, des processus d'appel d'offres transparents et la promotion des partenariats locaux – autant d'éléments qui déterminent la pérennité des projets tout au long de leur durée

de vie opérationnelle de 20 à 30 ans. Par ailleurs, le rapport souligne que la préparation du réseau est un facteur crucial pour le succès des projets d'énergie solaire. Il explique que le développement des lignes de transport, des sous-stations, des systèmes de stockage et de la flexibilité du réseau doit se faire en parallèle des projets de production, d'autant plus que les ressources solaires les plus importantes sont situées loin des grands centres de consommation. Le rapport prévoit aussi que le stockage d'énergie par batteries deviendra un moteur essentiel du développement du secteur dans les années à venir. Il s'agit d'une infrastructure essentielle permettant de transférer l'électricité produite lors des pics de consommation, d'améliorer la stabilité du réseau et de soutenir les zones industrielles et les sites isolés, notamment dans les régions désertiques. Il a été souligné que le choix de la technologie appropriée doit tenir compte des conditions d'exploitation locales, telles que les températures élevées, la poussière et l'humidité. Ce choix ne doit pas reposer uniquement sur le rendement initial des panneaux, mais doit également prendre en considération les taux de dégradation, les performances des systèmes bifaciaux, les systèmes de suivi solaire, les stratégies de nettoyage et la productivité à long terme, garantissant ainsi une réduction du coût global de l'électricité sur plusieurs décennies. Concernant la production locale, le

rapport a souligné que le programme actuel impose un taux de contenu local de 35 %, avec une participation croissante des entreprises algériennes d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (EPC). Il a insisté sur le fait que le succès de cette approche repose sur le développement de capacités industrielles durables, englobant l'expertise en ingénierie, la formation de la main-d'œuvre, le développement de la chaîne d'approvisionnement et le renforcement des partenariats industriels à long terme.

Le rapport a également indiqué que l'hydrogène vert représente une opportunité stratégique à long terme. Le rapport explique que l'initiative GECA offre une voie pour développer les projets d'énergies renouvelables au-delà du programme de 15 GW, le photovoltaïque restant la technologie principale. Cependant, la réalisation de cet objectif dépend de la fourniture d'énergie renouvelable à bas coût, d'un financement durable et d'infrastructures de réseau et d'exportation performantes.

Enfin, le rapport conclut que le marché de l'énergie solaire en Algérie est entré dans une nouvelle phase, où, l'enjeu est désormais la capacité du pays à construire un marché de l'investissement structuré, fondé sur des projets bancables, des réseaux électriques existants, des systèmes de stockage efficaces et un tissu industriel local capable de répondre aux ambitions futures.

Saïd Ben

KHALIDA BOUFEDECH :

« J'ai eu l'honneur d'être reçue par le président de la République, qui m'a félicitée d'être élue présidente de l'APN »

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu, hier, la présidente de l'Assemblée populaire nationale, M^{me} Khalida Boufedech.

A l'issue de cette audience, Mme Boufedech a déclaré : "J'ai eu, aujourd'hui, l'honneur d'être reçue par le président de la République, qui m'a félicitée à l'occasion de mon élection en

tant que présidente de l'Assemblée populaire nationale et première femme à occuper ce poste dans l'histoire de l'Algérie indépendante". Et d'ajouter : "J'ai eu le privilège d'écouter les hautes orientations de Monsieur le président de la République concernant la prochaine étape qui exige plus d'efforts et de complémentarité entre les différentes institutions de l'Etat, au service du pays et du citoyen". L'audience s'est déroulée en présence de M. Mustapha Saïdj, conseiller auprès du président de la République, chargé des affaires politiques et des relations avec la jeunesse, la société civile et les partis politiques. La député du parti du Front de libération nationale (FLN), Mme Khalida Boufedech, a été élue, mardi, nouvelle présidente de l'Assemblée populaire nationale (APN) pour les cinq ans à venir,

au titre de la 10ème législature. Mme Boufedech a récolté 302 voix contre 57 pour le candidat Amine Allouche du Mouvement de la société pour la paix (MSP) et 7 pour le candidat Rachid Hassani du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) et ce, sur les 366 voix exprimées. L'élection s'est déroulée conformément au règlement intérieur de l'APN qui dispose que le président de l'Assemblée est élu au scrutin secret en cas de pluralité de candidats. Le candidat ayant obtenu la majorité absolue des voix est déclaré élu. La nouvelle présidente de la chambre basse du Parlement est née le 27 mai 1982. Elle est diplômée en médecine générale de l'Université d'Alger depuis 2008, avant d'obtenir, en 2019, un diplôme d'études spécialisées en allergologie et immunologie clinique. Mme Boufedech avait



entamé sa carrière professionnelle à l'Etablissement public hospitalier d'Aïn Taya (wilaya d'Alger), avant de rejoindre le Centre hospitalo-universitaire (CHU) de Beni Messous. En 2023, elle a été nommée cheffe de service à la Direction de la santé de la wilaya d'Alger.

Sur le plan politique, elle a été élue membre de l'Assemblée populaire communale (APC) de Bordj El Bahri pour la période 2012-2017, puis membre de l'Assemblée populaire de wilaya (APW) d'Alger en 2021.

Hamza B.

ANP

Deux terroristes abattus et six éléments de soutien aux groupes terroristes arrêtés

Deux (02) terroristes ont été abattus à Chlef, en 1ère Région militaire et 6 éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés par des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) dans des opérations exécutées à travers le territoire national, durant la période du 22 au 28 juillet en cours, indique, mercredi, un bilan opérationnel de l'ANP. " Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire ont exécuté, durant la période allant du 22 au 28 juillet 2026, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la

disponibilité permanente de nos Forces armées à travers tout le territoire national", précise la même source. "Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'Armée nationale populaire, en coordination avec les services de la sécurité, ont abattu au niveau du Secteur militaire de Chlef en 1ère Région militaire, deux (2) terroristes et récupéré (2) pistolets mitrailleurs de type kalachnikov, une quantité de munitions et divers effets". Dans le même contexte, "d'autres détachements de l'Armée nationale populaire ont arrêté (6) éléments de soutien aux groupes terroristes, dans différentes opérations à travers le territoire national", ajoute le bilan. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et "en con-

tinuité des efforts déployés afin de contrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'Armée nationale populaire ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité, (32) narcotrafiquants et mis en échec des tentatives d'introduction de (97) kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, alors que (50) kilogrammes de cocaïne et (780.519) comprimés psychotropes ont été saisis, et ce, lors d'opérations exécutées à travers les Régions militaires". "A Tamanrasset, Bordj Badji-Mokhtar et In Guezzam, des détachements de l'Armée nationale populaire ont arrêté (151) individus et saisi (23) véhicules, (59) groupes électrogènes, (44) marteaux piqueurs et des quantités de mélange d'or

brut et de pierres, ainsi que des équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite". De même, "(9) autres individus ont été appréhendés et (6.720) litres de carburants et (4) tonnes de denrées alimentaires, destinés à la contrebande, ont été saisis, et ce, lors d'opérations distinctes", poursuit la même source. Par ailleurs, "les Garde-côtes ont mis en échec, sur les côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine et procédé au sauvetage de (153) individus à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que (212) immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national", conclut le bilan.

R.N.

FEUX DE FORÊT

Sayoud ordonne l'accélération des indemnisation des sinistrés

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Saïd Sayoud, a présidé, une réunion avec les walis de la République, consacrée au suivi de l'opération d'indemnisation des sinistrés des feux de forêt, dont le délai est fixé, au plus tard, à la fin d'août prochain, indique un communiqué du ministère. Cette réunion de coordination, tenue par visioconférence, a regroupé les walis des wilayas de Jijel, Skikda, Constantine, Annaba, El-Taref, Sidi Bel-Abbes, Tlemcen, i, Tizi Ouzou, Bordj Bou-Arredidj, Bouira, Souk Ahras, Mascara, Saïda, Mila et Guelma, accompagnés des directeurs exécutifs concernés, en présence du directeur général de la Protection civile, le colonel Boualem Bourelaf, ainsi que de cadres du ministère, précise le communiqué. La réunion a débuté par la récitation de la Fatiha à la mémoire des victimes des feux de forêts. M. Sayoud a, à cette occasion, présenté ses sincères condoléances et sa profonde compas-

sion aux familles des victimes, saluant les efforts considérables consentis par les différents corps et organismes dans la lutte contre les incendies. Il a également transmis les "remerciements du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, aux walis, à l'ensemble des autorités locales et aux différents intervenants, en reconnaissance de leur mobilisation, de leur discipline et de leur sens de responsabilité face à cette situation", ajoute le communiqué. Concernant l'indemnisation ordonnée par le président de la République, M. Sayoud a insisté sur la nécessité d'"accélérer la cadence de l'examen des dossiers et de parachever l'opération dans les délais fixés", en veillant à ce qu'elle soit menée dans un esprit de "transparence, de probité, de pragmatisme et d'équité". Il a également fait observer la nécessité de maintenir le même niveau de mobilisation et de vigilance, y compris après l'extinction de l'ensemble des incendies, et de renforcer les mesures de prévention afin de parer

à toute éventualité. A cette occasion, le ministre a rappelé les moyens considérables mobilisés par l'Etat pour assurer la protection des citoyens, des biens ainsi que de la richesse forestière et agricole, indiquant que l'Etat poursuivra l'appui du dispositif de la Protection civile, notamment en ressources humaines, outre le renforcement de ses capacités en matériels et équipements, en camions, en citernes et en moyens aériens d'intervention, ainsi que la relance des projets de réalisation d'unités de la Protection civile et leur renforcement. Par ailleurs, M. Sayoud a abordé le dossier de la propreté de l'environnement, mettant en exergue la nécessité d'une mobilisation des walis et de l'ensemble des autorités locales en vue d'améliorer le niveau de propreté et de veiller à l'entretien du cadre urbain, celui-ci figurant parmi les priorités directement liées au cadre de vie du citoyen.

R.N.

RENFORCER LES PONTS DE COMMUNICATION AVEC LES CITOYENS

La GN lance ses comptes officiels sur les réseaux sociaux

Le Commandement de la Gendarmerie nationale a annoncé, hier, dans un communiqué, le lancement de ses comptes officiels sur les réseaux sociaux, sous l'appellation "Gendarmerie nationale algérienne", dans le cadre d'une initiative visant à renforcer les ponts de communication avec les citoyens. A travers ces pages officielles sur les plateformes Facebook, Instagram, et TikTok, le public pourra "accéder aux différentes activités et missions assurées par la Gendarmerie nationale, ainsi qu'aux communiqués officiels, outre les actions de sensibilisation", et ce, en vue de "fournir une information précise et fiable", selon la même source. "Le lancement de la chaîne officielle de la Gendarmerie nationale algérienne sur les plateformes Youtube et X sont en cours", précise le communiqué, ajoutant que "l'ouverture de ses deux chaînes sera annoncée prochainement, en tant qu'espace supplémentaire pour la diffusion du contenu médiatique, documentaire, et de sensibilisation". A cette occasion, le Commandement de la Gendarmerie nationale appelle l'ensemble des citoyens à suivre ses comptes et à "recueillir les informations exclusivement via ses sources officielles, tout en évitant de se laisser entraîner par les fausses informations ou les pages usurpant l'identité de l'institution", conclut le communiqué.

R.N.

ECHANGES INTERWILAYAS

Une délégation de jeunes de Batna en séjour à Oran

La Direction de la jeunesse et des sports (DJS) de la wilaya d'Oran poursuit l'accueil des délégations de jeunes participant au programme national d'échanges interwilayas, une initiative visant à renforcer les liens de fraternité et à promouvoir les échanges entre les jeunes issus des différentes régions du pays, a indiqué, mardi, cet organisme.

Dans ce cadre, une délégation de jeunes en provenance de la wilaya de Batna est arrivée à Oran, où elle séjournera à l'auberge de jeunesse "Chahid Belkadi Tahar". Les participants prendront part à un programme d'activités variées alliant découvertes touristiques, visites culturelles et animations récréatives. Au cours de leur séjour, les jeunes auront l'occasion de découvrir les principaux sites historiques, culturels et touristiques dont regorge la wilaya d'Oran. Ce



programme leur permettra également de mieux appréhender le patrimoine de la région et de favoriser les échanges d'expériences avec les jeunes de la wilaya d'accueil, précise-t-on. A travers cette initiative, les organisateurs entendent offrir aux participants un espace de rencontre, de dialogue et de partage, tout en encourageant l'ouverture sur les différentes composantes culturelles et

patrimoniales du pays. Le programme national d'échanges interwilayas, initié par le ministère de la Jeunesse, constitue l'un des principaux dispositifs destinés à promouvoir la mobilité des jeunes et à consolider les valeurs de citoyenneté, de solidarité et de cohésion nationale. Il favorise la découverte des richesses historiques, culturelles et naturelles des différentes wilayas, tout en contri-

buant au renforcement des relations entre les jeunes Algériens et au développement de l'esprit de vivre-ensemble, souligne-t-on encore. La DJS d'Oran poursuit ainsi la mise en œuvre de ce programme à travers les différents auberges de jeunesse de la wilaya, qui accueillent régulièrement des délégations venues de plusieurs régions du pays.

BÉJAIA

La société savante Gehimab accréditée par l'Unesco

L'association savante de Béjaïa, qui rejoint ainsi le cercle très restreint de seulement 59 organisations à travers le monde à bénéficier de ce statut consultatif auprès de l'Unesco. Une distinction majeure pour la culture algérienne. La société savante Gemihab Béjaïa (Groupe d'études sur l'histoire des mathématiques à Béjaïa) vient d'être accréditée auprès de l'Unesco, au titre de la convention de 2003 pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel. En effet, dans un communiqué, la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a adressé «ses plus chaleureuses félicitations» à l'association savante de Béjaïa, qui rejoint ainsi le cercle très restreint de seulement 59 organisations à travers le monde à bénéficier de ce statut consultatif auprès de l'Unesco. Une reconnaissance internationale pour 35 ans de travail.

Fondée le 23 décembre 1991 sous l'impulsion du professeur Djamil Aïssani, Gehimab s'est imposée comme une référence scientifique pour la défense et la valorisation de la mémoire scientifique des villes algériennes et maghrébines. L'association fait revivre les trésors de Béjaïa au Moyen Âge et au XIXe siècle, notamment dans les domaines de l'astronomie, de la navigation, du commerce maritime, et des manuscrits rares en arabe et en amazigh. Au-delà de la recherche, Gehimab s'illustre par des actions concrètes : création du Cdhb/Gehimab, un centre de documentation sur l'histoire de Béjaïa, gestion de la BplpwbP - Aamriw, du Musée de l'eau à Toudja, et du Musée de géologie de Sidi Ouali. Un rôle d'expert, désormais reconnu par l'Unesco. L'association œuvre aussi à la conservation de plusieurs bibliothèques de

manuscrits anciens. Cette accréditation consacre le travail de Gehimab et réaffirme le rôle de Béjaïa comme «phare du savoir en Méditerranée». Elle vient couronner plusieurs distinctions déjà obtenues, dont le prix Outstanding Academic Choice 2024 de l'American Library Association aux USA et la médaille du Bouclier du Mérite Culturel en Algérie. Avec ce nouveau statut d'ONG consultative auprès de l'Unesco, Gemihab pourra, désormais, contribuer directement aux meilleures pratiques internationales pour la conservation du patrimoine immatériel.

Enfin et pour la ministre, cette distinction «témoigne de l'engagement de l'Algérie à préserver son patrimoine scientifique et confirme que la ville de Béjaïa n'est pas seulement une ville d'histoire, mais aussi une Cité du savoir».

OUARGLA

Les lauréats du BAC et du BEM honorés

Soucieux de faire de la célébration de la réussite scolaire un véritable symbole d'excellence, le wali d'Ouargla, Abdelghani Filali, a tenu à rendre aux meilleurs élèves un hommage à la hauteur de leurs performances. Les lauréats des examens du baccalauréat et du brevet d'enseignement moyen (BEM), accompagnés de leurs familles, ont été réunis lors d'une cérémonie solennelle et conviviale, en présence des autorités civiles, sécuritaires et militaires. Dans une ambiance empreinte de fierté et de valorisation du savoir, M. Filali a présidé, avant hier, la cérémonie officielle de distinction des élèves ayant obtenu les meilleurs résultats aux examens du baccalauréat et du BEM, session 2026. A cette occa-

sion, les établissements scolaires ayant enregistré les meilleures performances au cours de l'année scolaire ont également été récompensés. Cette initiative, désormais inscrite dans la tradition annuelle de la wilaya, vise à promouvoir la culture de l'excellence, de l'effort et de la persévérance, tout en saluant le travail accompli par l'ensemble de la communauté éducative ainsi que les partenaires sociaux, dont les contributions ont permis d'améliorer les taux de réussite et de renforcer la qualité de l'enseignement. La cérémonie a été marquée par la remise de récompenses et de certificats d'honneur aux élèves classés parmi les premiers au baccalauréat et au BEM, à l'échelle locale. Les lycées et collèges ayant obtenu les meilleurs taux de réussite ou réa-

lisés des progrès remarquables ont également été distingués. Une attention particulière a été accordée aux élèves en situation de handicap ayant excellé aux examens du baccalauréat et du BEM, en reconnaissance de leur détermination, de leur courage et de leur volonté exemplaire. Par ailleurs, treize écoles primaires ont été récompensées pour avoir enregistré un taux de réussite et de passage de 100 %, témoignant de la qualité du travail pédagogique accompli. Dans son allocution, le wali a salué les résultats obtenus et réaffirmé l'engagement des pouvoirs publics à poursuivre le soutien au secteur de l'éducation, notamment à travers l'amélioration des conditions de scolarisation, la réhabilitation et l'extension des infrastructures édu-

catives, ainsi que le renforcement des services de transport et de restauration scolaires, afin d'offrir un environnement propice à la réussite des générations futures. La cérémonie s'est achevée par un hommage particulier rendu à Ahmed Joughri, président de l'Assemblée populaire communale de Hassi Ben Abdallah, lauréat du baccalauréat. Cette distinction est venue saluer sa persévérance et sa volonté de mener à terme son parcours scolaire. Malgré les lourdes responsabilités liées à la gestion de la commune et les nombreuses contraintes de sa fonction, il a su relever ce défi avec détermination, offrant ainsi un exemple inspirant et rappelant que la quête du savoir ne connaît d'autre limite que la volonté et la persévérance.

DIRECTIONS DE L'ENVIRONNEMENT DES WILAYAS Evaluation des dégâts des feux de forêts sur le terrain

Les directions de l'environnement à travers les wilayas touchées par les récents feux de forêt ont procédé, en coordination avec les conservations des forêts, à l'évaluation sur le terrain des dégâts subis par le couvert végétal, la faune et la biodiversité, a indiqué un communiqué du ministère de l'Environnement et de la Qualité de la vie.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de "l'élaboration d'une évaluation scientifique minutieuse visant à permettre la mise en place de programmes de réhabilitation des milieux environnementaux endommagés et de restauration de leur équilibre écologique, tout en renforçant les mesures préventives et de sensibilisation pour réduire les risques des feux de forêts et protéger la richesse naturelle nationale", précise le communiqué.

TIZI OUZOU Smaïl Benhamla à la tête de l'APW de Tizi Ouzou

Smaïl Benhamla a été installé par le wali Abou Bakr Essedik Boucetta comme nouveau président de l'Assemblée populaire de la wilaya pour le reste de la mandature.

Au lendemain des législatives du 2 juillet dernier qui ont porté 4 élus de l'APW, dont le P/APW Sid Ali Youcef, à la chambre basse du parlement, il a été procédé ce mardi au remplacement des élus concernés. Et ce conformément à la loi 12.07 du 21.02.2012 relative à la wilaya et son article 41.

Ainsi, les nouveaux députés Sid Ali Youcef et Sadoud Ferhat, élus sortants du FFS, ont été remplacés respectivement par Djilali Kettane alors que ceux du groupe Assirem Aissiouene Yassine et Akmoussi Saadi l'ont été par Haret Mourad et Oulmane Nadia. Et ce avant que l'on passe au vote du nouveau président conformément à l'article 59 de la loi sus citée. Une élection qui ne s'était décidée qu'après plus de deux heures de palabres en raison de la candidature de deux élus.

Comme, ce fut le cas le 22 avril 2025 lors de la précédente élection à la tête de l'APW après l'élection du P/APW sortant Mohamed Klalèche au Conseil de la nation de deux candidats. L'épisode du 22 avril 2025 s'est à nouveau produit avec les deux candidatures, celles de Smaïl Benhamla, candidat du FFS soutenu par l'alliance du parti au sein de l'assemblée et d'Amirouche Kamour, un exclu du FFS fortement contesté par cette même alliance.

A l'issue du dépouillement, le désigné du FFS a été finalement élu à une majorité écrasante avec 32 voix sur les 36 bulletins exprimés contre 04 voix seulement pour son adversaire. Il est à noter que 10 élus ont placé dans l'urne 10 bulletins nuls.

KHATRI ADOUH KHATRI, AMBASSADEUR DE LA RASD EN ALGÉRIE :

«Le Maroc doit être condamné»

Khatri Adouh Khatri, ambassadeur de la RASD en Algérie, a tenu à recadrer d'emblée la nature du dossier sahraoui.

«**N**ous ne parlons pas d'un différend, d'un conflit ou d'une simple rivalité. Il s'agit d'une cause classée et régie par les résolutions des Nations unies et le droit international», assène-t-il.

Pour le diplomate, la légitimité internationale constitue à la fois le véritable centre de force du peuple sahraoui et la faille de l'occupation marocaine. Il a averti que toute tentative de sortir la question sahraouie de ce cadre juridique sert objectivement la thèse de l'occupant en déviant le processus de décolonisation de sa trajectoire légale.

Rappelant l'histoire des



négociations, l'ambassadeur a souligné que le Maroc avait accepté en 1991 le plan de règlement prévoyant un référendum d'autodétermination avec option d'indépendance, précisément parce qu'il reconnaissait alors son manque de

légitimité.

L'isolement diplomatique de Rabat, symbolisé par son retrait forcé de l'Organisation de l'Unité africaine en 1984, en attestait.

Le diplomate a conclu, en déclarant que «le problème

réside dans l'invasion militaire, l'occupation illégale et le déni du droit du peuple sahraoui depuis 1975», appelant à condamner le Maroc pour avoir transformé un processus de décolonisation en une crise régionale majeure.

MÉMOIRE, DROIT ET DIPLOMATIE

Les armes de la libération sahraouie

L'occupation du Sahara occidental ne se limite plus à une présence militaire. Elle s'est transformée, selon les experts réunis à Alger, lundi et mardi, en un système d'apartheid multidimensionnel, combinant colonisation de peuplement, effacement identitaire et prédation économique. Face à cela, le peuple sahraoui, inébranlable, oppose une lutte sur plusieurs fronts, où la mémoire, la diplomatie juridique et la résistance sociale deviennent des armes de libération. C'est le constat dressé à l'issue du forum scientifique organisé conjointement par l'Institut national d'études de stratégies globales (INESG) et le Centre d'études stratégiques sahraouies. Pendant deux jours, universitaires, diplomates et chercheurs ont discuté «la question du Sahara occidental : racines historiques, situation actuelle et perspectives à la lumière des transformations internationales», livrant une analyse rigoureuse et engagée sur l'un des plus anciens conflits de décolonisation inachevés. Le diplomate sahraoui Oubi Bechraya Bachir, conseiller à la présidence chargée des ressources naturelles et des affaires juridiques, a posé un cadre d'analyse implacable indiquant que la colonisation du Sahara occidental est intrinsèquement liée à ses richesses. Pour lui «la raison d'être de la colonisation réside dans la présence de richesses économiques et naturelles sur les territoires occupés» révélant une donnée alarmante où près de 50% du secteur des énergies renouvelables marocain proviendra, à terme, du territoire sahraoui occupé. Face à cette annexion économique, M. Bechraya a opposé la solidité du droit international, en rappelant que la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a constamment réaffirmé la souveraineté exclusive du peuple sahraoui sur ses ressources, annulant en octobre 2024 plusieurs accords commerciaux.

LA FEMME SAHRAOUIE, VECTEUR D'UNE «CITOYENNETÉ ANTICIPATIVE»

«Le conflit a évolué d'une occupation

militaire à une colonisation de peuplement et d'exploitation économique», a-t-il analysé, dénonçant le chantage du Maroc qui agite la carte de l'immigration clandestine pour faire plier l'Europe.

La bataille pour les ressources, a-t-il conclu, consolide la légitimité du Front Polisario et rappelle que les ambitions expansionnistes marocaines dépassent les frontières du Sahara occidental.

Sur le front intérieur et dans les camps de réfugiés, la lutte prend une dimension anthropologique. Le Dr Soumia Badi, enseignante-chercheuse à l'Université de Tifariti, a dénoncé ce qu'elle qualifie d'une «ingénierie sociale» visant à modifier délibérément la composition démographique du territoire par une politique de peuplement et un système éducatif cherchant à effacer l'identité sahraouie. Pourtant, la société tient bon, car «les jeunes, qui représentent 60% de la population, et les femmes maintiennent une cohésion sociale exemplaire», a-t-elle souligné.

Et de décrire une «citoyenneté combattante» née de l'exil, où l'organisation communautaire pallie le stress hydrique, la vétusté des infrastructures et l'instrumentalisation, par Rabat, de l'aide humanitaire comme arme politique. Dans cette «architecture de survie», la coopération internationale, avec l'Algérie «en première ligne pour la formation médicale et le soutien diplomatique, s'avère vitale», souligne-t-elle.

TRANSFORMER LA CAUSE SAHRAOUIE D'UNE SIMPLE PRÉSENCE MÉDIATIQUE EN UN ANCRAGE SOCIAL PROFOND À L'INTERNATIONAL

L'approche anthropologique du Dr Mebarka Benlahcene a mis en lumière le rôle central de la femme sahraouie, bien loin de l'image d'une victime passive.

Véritable pilier de l'État en exil, elle a pris les rênes des camps pendant que les hommes étaient au front, précise-t-elle en déclarant que «la femme sahraouie occupe une place majeure à travers la gestion des

comités populaires et les responsabilités de direction au sein du Front Polisario».

Développant le concept de «citoyenneté anticipative», le Dr Benlahcene a expliqué comment les Sahraouies sont devenues un vecteur diplomatique essentiel, plaidant sur la scène internationale pour le droit à l'autodétermination tout en consolidant les bases de la cohésion sociale, comme un rempart contre l'entreprise d'anéantissement du Maroc. Le Dr Souhila Berrahou, professeure à l'Ecole nationale supérieure de sciences politiques d'Alger, a établi un parallèle historique saisissant entre l'exploitation du Sahara occidental et la colonisation française en Algérie. Elle affirme, chiffres à l'appui que «ce que vit le Sahara occidental aujourd'hui est la continuation de mécanismes néocoloniaux d'assujettissement économique».

Le Dr Berrahou a révélé que les investissements étrangers dans les énergies renouvelables, le phosphate et la pêche génèrent près de 1,95 milliard de dollars de revenus annuels, avec une part prépondérante des Émirats arabes unis (43%) et de la France (18%). Pour l'universitaire, cette manne financière sert à «légitimer économiquement l'occupation». Face à cette complicité, elle appelle à élargir le mandat des Nations unies pour stopper ce pillage et exiger le retrait des entreprises complices.

Enfin, la question cruciale de la guerre de l'information a été posée par Nana Labat Rachid, conseillère médias à la présidence sahraouie, qui a précisé que «l'enjeu n'est pas seulement la manière dont nous construisons nos positions, mais la façon dont sont gérées les campagnes d'influence pour façonner les positions politiques».

Pour elle, l'objectif consiste à transformer la cause sahraouie d'une simple présence médiatique en un ancrage social profond à l'international. Cela exige, selon ses termes, la construction d'un «système d'encadrement durable» pour permettre aux Sahraouis de défendre leur cause juste face à une machine de propagande massive.

1,8 MILLIARD DE DINARS DE PERTES AU GCT (TUNISIE):

Mohamed Ali Fenira réclame un plan de sauvetage d'urgence

Le député Mohamed Ali Fenira a alerté sur la situation financière et industrielle du Groupe chimique tunisien, affirmant que les pertes cumulées de l'entreprise avaient atteint 1,8 milliard de dinars à la fin de l'année 2025. Il a estimé que le groupe traversait une crise profonde nécessitant la mise en place d'un véritable plan de sauvetage, comparable à celui envisagé pour la Compagnie des phosphates de Gafsa.

UNE PRODUCTION EN BAISSÉ ET DES INVESTISSEMENTS À L'ARRÊT

Mohamed Ali Fenira a souligné que la productivité du Groupe chimique tunisien continuait de reculer, tandis que plusieurs projets d'investissement demeuraient à l'arrêt. Selon lui, cette situation est également aggravée par les mouvements de grève et les perturbations qui affectent régulièrement l'activité de l'entreprise. Ces difficultés ont pesé sur les capacités de production du groupe et freiné la modernisation de ses installations industrielles.

UNE PERTE IMPORTANTE DE MARCHÉS INTERNATIONAUX

Le député a également fait état de la perte d'une part importante des marchés internationaux du Groupe chimique tunisien. Le recul de la production et les difficultés rencontrées par l'entreprise auraient affaibli sa position face à la concurrence et limité sa capacité à honorer régulièrement ses engagements commerciaux à l'étranger. La reconquête de ces marchés nécessiterait, selon lui, une reprise durable de la production ainsi qu'une amélioration de la compétitivité et de la fiabilité des exportations tunisiennes.

PRÈS DE 8 MILLIARDS DE DINARS NÉCESSAIRES

Mohamed Ali Fenira a estimé que le redressement du Groupe chimique tunisien nécessitait des investissements importants, notamment pour moderniser les unités de production et remettre à niveau les équipements industriels. Le coût de ces investissements serait estimé à environ 8 milliards de dinars. Cette enveloppe devrait permettre de renouveler les installations, d'améliorer les capacités de production et de renforcer les performances de l'entreprise.

UN PLAN STRUCTUREL POUR LES DEUX ENTREPRISES PUBLIQUES

Le député a appelé le gouvernement à élaborer un plan structurel de réforme couvrant à la fois la Compagnie des phosphates de Gafsa et le Groupe chimique tunisien. Il a considéré que les difficultés des deux entreprises étaient étroitement liées et qu'une réforme durable du secteur devait porter sur l'ensemble de la chaîne, depuis l'extraction du phosphate jusqu'à sa transformation et sa commercialisation. Selon Mohamed Ali Fenira, le redressement du secteur passe par une stratégie gouvernementale globale, des investissements conséquents et une modernisation des unités de production.

TITRE DE SÉJOUR DE 10 ANS :

La Préfecture de police contrainte d'accorder la carte de résidence de dix ans face au recours contentieux

Par Me Fayçal Megherbi,
avocat

Face à l'inertie des services préfectoraux, l'action en justice menée par l'avocat a contraint l'administration à régulariser la situation d'une ressortissante algérienne et à prendre en charge une partie des frais de justice.

C'est ce qu'on appelle un « non-lieu » qui ressemble fort à une victoire par K.-O. Dans une ordonnance rendue le 21 juillet 2026, la vice-présidente de la 3^e section du Tribunal administratif de Paris a pris acte de la capitulation de la préfecture de police dans le dossier opposant l'État à une ressortissante algérienne, désignée sous l'anonymat de « Mme X ».

UN SILENCE ADMINISTRATIF CONTESTÉ

L'affaire remonte au début



de l'année 2025. Face au silence gardé par le préfet de police quant à sa demande de titre de séjour, Mme X avait décidé de porter l'affaire devant la justice administrative.

Accompagnée et représentée par son conseil, Me Fayçal Megherbi, elle avait saisi le tribunal le 10 janvier 2025 pour demander l'annulation de ce refus implicite et exiger la délivrance d'un certificat de résidence de dix ans sous

astreinte de 200 euros par jour de retard.

RÉGULARISATION EXPRESS ET CONDAMNATION DE L'ÉTAT

Sentant le vent tourner avec le lancement de la procédure contentieuse, la Préfecture de police de Paris n'a pas attendu le jugement sur le fond pour revoir sa position. Les services du préfet ont finalement délivré

à l'intéressée un certificat de résidence algérien d'une durée de dix ans.

Cette régularisation de dernière minute ayant rendu la demande d'annulation sans objet, le tribunal n'a plus eu à trancher le fond du dossier. Cependant, le juge n'a pas laissé l'administration s'en tirer sans frais :

« Il y a lieu, dans les circonstances de l'espèce, de mettre à la charge de l'État le versement

à [la requérante] d'une somme de 800 euros au titre des frais d'instance », indique la décision.

Grâce au recours, la requérante repart non seulement avec son titre de séjour valable 10 ans, mais voit également une partie de ses frais d'avocat remboursée directement par l'État.

Par Me Fayçal Megherbi,
avocat

VAL-DE-MARNE

Le silence de la préfecture jugé illégal, une requérante fait annuler son rejet de séjour

Par Me Fayçal Megherbi,
avocat

C'est une victoire importante pour le droit à la transparence administrative et la défense des usagers. Le tribunal administratif de Melun a prononcé l'annulation d'une décision implicite de rejet rendue par le préfet du Val-de-Marne à l'encontre d'une ressortissante algérienne (désignée sous l'anonymat de Mme M. B.), défendue avec succès par le cabinet de Me Fayçal Megherbi.

L'ENGRENAGE DU SILENCE ADMINISTRATIF

L'affaire remonte au 8 août 2024, lorsque Mme M. B. dépose auprès de la sous-préfecture de L'Haÿ-les-Roses une demande d'admission excep-



tionnelle au séjour au titre de la vie privée et familiale. En l'absence de réponse de l'administration pendant un délai de quatre mois, une décision implicite de rejet est légalement née le 8 décembre 2024. Consciente de ses droits, la requérante, conseillée par Me Megherbi, sol-

licite formellement dès le lendemain, par courrier notifié le 9 décembre 2024, la communication écrite des motifs de ce refus, comme l'y autorise le Code des relations entre le public et l'administration.

« Toute personne a le droit d'être informée sans délai des

motifs des décisions administratives individuelles défavorables qui la concernent. L'administration ne peut se retrancher derrière son propre silence ».

UNE PRÉFECTURE MUETTE FACE AUX JUGES

Malgré l'obligation légale faite à l'autorité préfectorale d'apporter une réponse motivée dans un délai d'un mois, la préfecture du Val-de-Marne garde le silence. Saisi d'un recours en annulation déposé le 22 janvier 2025 par Me Megherbi, le tribunal administratif constate par ailleurs que le préfet n'a même pas produit de mémoire en défense pour justifier sa position. Dans son jugement rendu le 17 juillet 2026 (N° 2500915), la 6^{ème} chambre du tribunal administratif sanctionne ce manquement : le

défaut de communication des motifs entache la décision d'une illégalité pour vice de forme, justifiant son annulation pure et simple.

RÉEXAMEN IMPOSÉ SOUS 3 MOIS

Le tribunal administratif a enjoint au préfet du Val-de-Marne de procéder au réexamen complet de la situation de la requérante dans un délai de trois mois. L'État a également été condamné à verser la somme de 1 000 euros à la requérante au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative afin de couvrir ses frais de justice.

Cette décision illustre une nouvelle fois l'importance de faire valoir les garanties procédurales et le rôle fondamental du conseil juridique face à l'inertie des services préfectoraux.

Par Me Fayçal Megherbi,

REFUS DE TITRE DE SÉJOUR PAR LE PRÉFET

Quand le silence de l'administration devient illégal

Par Me Fayçal Megherbi,
avocat

Saisi d'un recours contre une décision implicite de rejet de la préfecture de police de Paris, le tribunal administratif vient de trancher nettement : l'absence de réponse et de motivation aux demandes formelles d'un ressortissant étranger entraîne l'annulation pure et simple du refus préfectoral.

LE SILENCE ADMINISTRATIF FUSTIGÉ PAR LE JUGE

Face à la lenteur et au mutisme récurrent des services préfectoraux, les ressortissants étrangers se retrouvent fréquemment plongés dans un vide juridique préjudiciable. C'est la situation vécue par M. L., ressortissant algérien né en décembre 1988, qui avait déposé le 21 août 2024 une demande de certificat de résidence « vie privée et familiale » auprès de la préfecture de police de Paris. Après un



silence gardé pendant quatre mois par les services du préfet de police — valant décision implicite de rejet au 21 décembre 2024 —, l'intéressé a entrepris une démarche légale déterminante : solliciter formellement, par courrier recommandé reçu le 19 mars 2025, la communication des motifs de ce refus implicite, comme l'y autorise l'article L. 232-4 du code des relations entre le public et l'administration. Restée

sans réponse de la part de l'administration préfectorale, cette absence de motif a été portée devant la justice administrative.

UNE VICTOIRE DU DROIT

Représenté par Maître Fayçal MEGHERBI, le requérant a saisi le tribunal administratif de Paris afin d'obtenir l'annulation de cette décision non motivée, tout en

soulevant la violation des dispositions de l'article 6 (alinéa 1) de l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968. Malgré la communication de la requête, la préfecture de police n'a produit aucune observation en défense. Dans son ordonnance rendue le 21 juillet 2026, la vice-présidente de la 3ème section du Tribunal administratif de Paris, M. Salzmann, a fait droit aux arguments de la défense :

« En l'absence de réponse à la demande de communication des motifs et alors qu'il ne ressort pas des pièces du dossier qu'une décision expresse aurait confirmé ce refus implicite, M. L. est fondé à soutenir que la décision contestée est entachée d'un défaut de motivation et à en demander l'annulation. »

INJONCTIONS FERMES ET CONDAMNATION DE L'ÉTAT

Le tribunal a ainsi prononcé :

1. L'annulation pure et simple de la décision implicite de rejet du préfet de police du 21 décembre 2024.

2. L'injonction faite au préfet de police de réexaminer la demande de titre de séjour dans un délai de 3 mois à compter de la notification du jugement.

3. La délivrance obligatoire d'une autorisation provisoire de séjour dans un délai de 15 jours.

4. La condamnation de l'État à verser 500 euros au requérant au titre des frais d'instance (article L. 761-1 du CJA).

Cette décision rappelle avec fermeté que l'administration est soumise au respect strict du principe de motivation de ses actes secrets ou implicites.

Par Me Fayçal Megherbi,
avocat

« MARIÉE À ELLE-MÊME »

Quand une bavure préfectorale d'expulsion est balayée par la justice

Par Me Fayçal Megherbi, avocat

Saisie d'un arrêté d'obligation de quitter le territoire français (OQTF) totalement stéréotypé visant une jeune femme mariée à un citoyen français, la justice administrative a brutalement annulé la décision de la préfecture du Val-d'Oise. En cause : un manque d'examen individuel flagrant où l'administration est allée jusqu'à affirmer que la requérante était « mariée avec elle-même ».

C'est une décision qui illustre de manière spectaculaire les dérives du traitement automatisé des dossiers administratifs d'éloignement. Le tribunal administratif de Montpellier a rendu un jugement cinglant annulant l'arrêté du préfet du Val-d'Oise pris à l'encontre d'une ressortissante étrangère sous le coup d'une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) sans délai, assortie d'une interdiction de retour d'un an. Arrivée régulièrement en France en septembre 2017 munie d'un visa de court séjour, la jeune femme avait pourtant épousé un ressortissant français en mars 2025. À ce titre, et conformément aux stipulations de l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968, elle bénéficiait de plein droit d'un certificat

de résidence d'un an au titre de la vie privée et familiale, la communauté de vie avec son époux étant incontestée.

UN COPIER-COLLER PRÉFECTORAL GROTESQUE

Pourtant, le 18 décembre 2025, le préfet du Val-d'Oise prenait à son encontre une mesure d'éloignement radicale. Contestant cette décision devant la juridiction administrative, la défense de l'usagère a soulevé un moyen qui a immédiatement fait mouche : l'absence totale d'examen particulier de sa situation. En effet, en rédigeant son arrêté de manière stéréotypée et précipitée, les services préfectoraux ont commis une erreur révélatrice : l'acte officiel indiquait noir sur blanc que l'intéressée était « mariée à elle-même », occultant totalement l'existence de son époux de nationalité française !

LA DÉFENSE DE ME FAYÇAL MEGHERBI FAIT MOUCHE

Représentée par Me Megherbi, la requérante a fait valoir que la préfecture avait totalement méconnu les droits fondamentaux garantis par la loi et commis un défaut d'examen individuel flagrant.

Dans son jugement du 9 juillet 2026, le tribunal administratif a pleinement



suivi l'argumentation de la défense :

« En édictant de manière stéréotypée l'obligation de quitter le territoire français contestée qui mentionne que l'intéressée est mariée à elle-même, sans avoir examiné sa situation particulière, le préfet du Val-d'Oise a entaché sa décision d'un défaut d'examen ».

ANNULATION TOTALE ET CONDAMNATION DE L'ÉTAT

Le tribunal a ainsi prononcé l'annulation de l'ensemble de la décision préfectorale (OQTF, refus de délai de départ,

fixation du pays de destination et interdiction de retour). Les juges ont enjoint au préfet de réexaminer la situation administrative de la requérante dans un délai de deux mois et ont condamné l'État à verser 1 200 euros à la cliente au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative. Grâce à l'intervention décisive de Me Megherbi, cette décision vient rappeler avec sévérité aux autorités que le droit des personnes ne peut être balayé par des copier-coller administratifs négligents.

Par Me Fayçal Megherbi, avocat

HORIZONS

ASSEMBLÉE POPULAIRE NATIONALE

Une présidence au féminin largement saluée par les élus

Plusieurs élus ont partagé leurs premières impressions, saluant unanimement l'élection d'une femme à la tête de l'Assemblée populaire nationale.

La députée du Rassemblement national démocratique, Fatma Zahra Bensafi, a exprimé sa profonde gratitude aux citoyens de la circonscription électorale d'Alger pour la confiance qu'ils lui ont accordée. Elle a indiqué que ce choix est le fruit d'une campagne fondée sur un contact direct, porteuse de nombreux engagements. Forte de son expérience journalistique, elle a affirmé sa volonté de mettre cette expertise au service des citoyens, précisant que ses priorités s'inscriront dans une perspective d'envergure nationale. Elle a insisté sur l'importance de la législation, du contrôle de l'action gouvernementale et de la diplomatie parlementaire face aux défis régionaux. Pour elle, avoir une femme à la tête de l'Assemblée constitue un acquis important et stratégique. Le député FLN, Abdelkrim Chemam, s'est, quant à lui, félicité de cette étape, qui constitue le premier jalon réussi de la dixième législature. Il a expliqué que la mission parlementaire comporte une lourde responsabilité articulée autour de deux axes complémentaires, à savoir l'axe législatif, destiné à encadrer l'ac-



tion gouvernementale, et l'axe politique, visant à relayer fidèlement les aspirations des citoyens. Concernant l'élection d'une femme à la tête de l'hémicycle, il a souligné que lui confier la présidence incarne parfaitement les valeurs de l'Algérie nouvelle et rend à la femme sa place légitime, d'autant plus que la nouvelle Assemblée ne compte que 25 élues, «une démarche qui consacre la démocratie et les équilibres institutionnels». Le député Moulati Atallah s'est montré optimiste quant à la diversité de la composition de la chambre basse du Parlement. Il a relevé la présence de toutes les générations, de toutes les catégories sociales et de diverses spécialités, ainsi que d'une jeunesse universitaire, aux côtés de députés expérimentés. Conscient de la

lourde responsabilité qui les attend, il a évoqué les grandes réformes et les projets d'envergure pour l'économie nationale. Il a salué la décision du bloc majoritaire de porter une femme à la présidence de l'APN. Le député Boudina du Front des citoyens libres, a salué la forte présence de la jeunesse au sein de cette nouvelle législature, la considérant comme un atout majeur pour cerner les véritables préoccupations et œuvrer concrètement en faveur de la jeunesse. Concernant l'élection historique d'une femme à la tête de l'Assemblée, il a qualifié cette première d'étape novatrice, tout en exprimant le souhait que la présence féminine au sein du Parlement soit renforcée à l'avenir afin de garantir un véritable équilibre institutionnel. Enfin, la députée Meriem Chehah, du

RND, a dressé un tableau des attentes de cette dixième législature. Elle a indiqué qu'il convient d'abord d'appréhender la vie parlementaire et ses orientations politiques avant de concrétiser les projets phares, parmi lesquels figurent la condition de la femme algérienne, qu'elle soit travailleuse ou au foyer, ainsi que les secteurs de la santé, des transports et de l'éducation. Elle a vu dans l'élection d'une femme à la présidence de l'Assemblée un acquis important. Elle a rappelé la vision du président de la République, qui ouvre aux femmes toutes les sphères, de l'aviation à l'ingénierie, en passant par l'agriculture et la société civile. Pour elle, la femme accède aux plus hautes fonctions grâce à sa compétence avérée.

L'ALGÉRIE AUJOURD'HUI

Le nouveau visage de la Formation professionnelle

Programmée pour le dimanche 4 octobre, la prochaine rentrée de la Formation et de l'Enseignement professionnels est déjà qualifiée «d'étape stratégique» dans le processus de mise en œuvre de la réforme du secteur. La ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Mme Nacima Arhab, lors d'une conférence de presse dédiée aux préparatifs du nouveau cycle de formation, annonce l'ouverture d'une vingtaine de nouvelles spécialités, adaptées aux besoins du marché de l'emploi et du développement de l'économie nationale. L'aspect pédagogique sera également revu, notamment avec l'introduction de l'anglais comme langue de travail au niveau des centres de formation. Ainsi, la ministre a fait savoir que «plus de 400.000» postes de formation seront ouverts sur l'ensemble du territoire national. Le secteur qui compte plus de 1100 centres de formation et instituts spécialisés, en plus des nombreuses annexes et partenariats avec des établissements privés, renforce cette année ses «offres de formation». La responsable annonce l'introduction de 23 nouvelles spécialités dans des domaines de plus en plus demandés, à l'image de métiers liés à l'environnement, l'agriculture, mais surtout les domaines de pointe de «l'industrie 4.0» ou de la numérisation. En février dernier, lors du lancement de la précédente session de formation, le secteur avait déjà renforcé ses offres dans les domaines de l'exploitation minières et des techniques ferroviaires. En ce sens, la pre-

mière responsable du secteur, a expliqué, lundi après-midi, lors de la conférence nationale dédiée aux mesures prises pour assurer la réussite de la prochaine rentrée, que ces renforcements des possibilités de formation, se concentrent sur «des spécialités prioritaires». Le ministère de la Formation professionnelle participe en effet aux efforts de l'Etat afin de «répondre aux besoins économiques et de développement». Dans cette même logique, il est également annoncé que les programmes de formation existants ont été «adaptés» aux besoins du développement de l'économie. Mme Nacima Arhab, évoque précisément l'actualisation de pas moins de 640 spécialités dans le cadre de la mise en œuvre des grands projets stratégiques du pays. Quant à la période dédiée aux inscriptions des stagiaires, le ministère fait savoir qu'elle se prolongera du «8 août au 26 septembre». L'une des catégories «cibles», des différents programmes et modes de formation, sera selon la même source, les bénéficiaires de l'allocation chômage. La ministre leur promet une prise en charge optimale, en plus d'une orientation vers des spécialités «correspondant à leurs acquis et aux besoins du marché du travail».

PRIVILÉGIER L'ENSEIGNEMENT EN LANGUE ANGLAISE

Par ailleurs, la rentrée de la formation professionnelle verra l'application de plusieurs modifications sur le plan pédagogique. L'une des plus importantes, est très certainement la

large place qui sera accordée à la langue anglaise lors de la transmission du savoir. La ministre annonce la «poursuite», mais surtout le «renforcement» de l'usage de l'anglais dans les parcours de formation. Une évolution en écho à la transition en cours au niveau de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur. Il s'agira pour Mme N. Arhab de renforcer les opportunités, de «permettre aux stagiaires de suivre les évolutions scientifiques et technologiques et de s'ouvrir aux connaissances modernes», d'autant que l'encadrement est appelé à «unifier la méthodologie de travail à travers l'ensemble des établissements de formation». Et sur un autre plan, il apparaît que le secteur s'oriente aussi vers l'adoption de nouvelles procédures visant à améliorer l'orientation des candidats. Le ministre estime, à ce propos, qu'il est aujourd'hui «nécessaire de généraliser la formation selon une approche par compétences», dans le but visiblement d'augmenter les chances de réussite des parcours de formation. Une logique, qui s'inscrit dans un cadre plus large de spécialisation du secteur. La responsable, indique à ce titre que son secteur compte multiplier les efforts en vue du «développement des centres d'excellence». Ces derniers verront la modernisation de leurs équipements, le renforcement de leurs partenariats avec les opérateurs économiques ou encore l'actualisation de leurs offres de formation. Il s'agit, ajoute la responsable, de répondre à la demande des grands projets structurants.

L'EXPRESS

SECTEUR INDUSTRIEL :

« 30 milliards de dollars d'exportations hors hydrocarbures attendus »

Le secteur industriel s'achemine vers la réalisation de l'autosuffisance dans plusieurs filières, à l'instar de l'électroménager et des équipements électriques, avec d'importantes capacités d'exportation, a déclaré le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, lors de son entrevue périodique avec des représentants de médias nationaux, diffusée lundi soir sur les chaînes de la Télévision et de la Radio nationales. Il a souligné, à ce propos, que les opérateurs économiques se sont engagés, à travers le Conseil du nouveau économique algérien (CREA), à porter les exportations hors hydrocarbures à près de 30 milliards de dollars à l'horizon 2029-2030, un montant équivalent aux recettes pétrolières. Abordant les mégaprojets économiques structurants, le président de la République a souligné l'importance du projet de la ligne ferroviaire Alger-Tamanrasset, qui est désormais passé à la « vitesse supérieure » dans son exécution. Il a rappelé les nombreux avantages de cette infrastructure, notamment la facilitation des déplacements, la réduction du coût du transport des marchandises, le redéploiement de la population, l'amélioration de l'aménagement du territoire et la valorisation des ressources disponibles dans les régions éloignées. La réception du projet est prévue en 2028, selon le président de la République, qui a expliqué que cette ligne permettra à l'Algérie de conforter son rôle pionnier dans la réalisation de l'intégration africaine. S'agissant de la stratégie de l'Algérie visant à assurer sa sécurité hydrique, le président de la République a indiqué qu'elle se poursuivait afin de garantir l'approvisionnement en eau potable et de faire face à la baisse des précipitations, à travers l'accélération du programme de réalisation des stations de dessalement d'eau de mer le long du littoral. Cette stratégie permettra à l'Algérie de devenir un leader mondial dans ce domaine, avec un taux de couverture de 62 % de la consommation en eau potable à l'horizon 2029.

AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

Concernant les efforts déployés pour améliorer le climat des affaires en Algérie, le président de la République a mis en avant le rôle important du Guichet unique, qui permet aux porteurs de projets d'investissement de gagner du temps et d'éviter les procédures bureaucratiques. Il a insisté sur la nécessité pour le secteur bancaire de s'adapter aux mutations en cours. Dans le même contexte, le président de la République a estimé que le retrait de l'Algérie de la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI) constituait un « acquis important », fruit d'efforts considérables déployés à plusieurs niveaux. Cette avancée est de nature à attirer de nouveaux investissements, à renforcer la confiance des investisseurs et à garantir davantage de transparence dans les transactions. Le président de la République a affirmé que les mesures prises, notamment celles liées à la protection et à l'encouragement du produit national ainsi qu'à l'orientation vers les exportations hors hydrocarbures, ont permis une meilleure maîtrise de l'inflation, dont le taux est tombé à 2 % en 2026, après avoir dépassé les 11 % au cours des années précédentes. Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a souligné, en outre, l'importance de la révision de l'Accord d'association avec l'Union européenne (UE), notamment à la lumière de l'entrée de l'économie algérienne dans une nouvelle phase de diversification de sa production.

PALESTINE OCCUPÉE

« Le droit international, rien que le droit international », réclame Varsen Aghabekian

La cheffe de la diplomatie palestinienne a appelé à l'application de l'avis de la Cour internationale de Justice après un sommet consacré à la solution à deux États.

La ministre palestinienne des Affaires étrangères, Varsen Aghabekian, a appelé hier, la communauté internationale à appliquer le droit international concernant les territoires palestiniens occupés, à l'issue d'un sommet consacré à la solution à deux États organisé à Rome.

« Nous voulons appliquer le droit international et rien d'autre que le droit international », a-t-elle déclaré, affirmant que les Palestiniens ne demandaient « ni sympathie ni subventions », mais le respect des règles internationales.

La ministre a notamment invoqué l'avis rendu en juillet 2024 par la Cour internationale de Justice (CIJ), la plus haute juridiction des Nations unies.

La CIJ avait estimé que la présence continue d'Israël dans le Territoire palestinien occupé était illégale et qu'elle devait prendre fin « aussi rapidement que possible ». Elle avait également demandé l'arrêt immédiat de toute nouvelle activité de colonisation et l'évacuation des colons.

Varsen Aghabekian a rejeté la qualification de « territoire contesté », estimant que les territoires concernés se trouvaient sous occupation. Elle a également dénoncé l'expansion des colonies israéliennes et les nouvelles constructions dans ces zones.

L'avis de la CIJ est consultatif et ne constitue pas une décision directement contraignante. Il définit toutefois l'interprétation de la Cour sur les obligations juridiques d'Israël, des autres États et des Nations unies concernant les territoires palestiniens occupés.

La rencontre de Rome était consacrée aux perspectives d'une solution à deux États, fondée sur la coexistence d'un État palestinien et d'un État israélien.

DES OCCUPANTS ISRAËLIENS INCENDIENT UNE MAISON ET ENLÈVENT DEUX PALESTINIENS EN CISJORDANIE

Huit membres d'une même famille ont échappé indemnes après que des occupants ont mis le feu à leur maison à l'est de Bethléem, tandis que deux hommes palestiniens auraient été enlevés près de Beit Ula.

Des occupants israéliens ont mis le feu mardi à la maison

d'une famille palestinienne près de Bethléem, en Cisjordanie occupée, tandis qu'un autre groupe aurait enlevé deux hommes palestiniens à l'ouest de Hébron.

Le Croissant-Rouge palestinien a déclaré que ses équipes ont évacué huit membres de la famille après que des occupants ont incendié leur domicile dans la région d'Abu Njeim, à l'est de Bethléem. Aucun blessé n'a été signalé.

Les occupants ont également mis le feu à un véhicule palestinien lors de l'attaque, selon l'agence de presse officielle palestinienne Wafa.

Dans un incident séparé à l'ouest de Hébron, des occupants ont enlevé deux hommes palestiniens après avoir vandalisé leur véhicule près de la ville de Beit Ula. Aucun autre détail n'était disponible dans l'immédiat, selon Wafa.

La Cisjordanie occupée a connu une forte augmentation des attaques menées par des occupants israéliens contre des Palestiniens et leurs biens ces dernières semaines. Des Palestiniens, ainsi que des organisations israéliennes et internationales de défense des droits humains, ont accusé l'armée israélienne de protéger les occupants et, dans certains cas, de participer aux attaques.

Selon la Commission palestinienne de résistance au mur et à la colonisation, les occupants ont mené 3 488 attaques contre des Palestiniens et leurs biens au cours du premier semestre 2026. Ces incidents comprennent des agressions contre des personnes, des terres et des biens, l'établissement de nouveaux avant-postes de colonisation illégaux, ainsi que l'interdiction faite aux agriculteurs d'accéder à leurs terres.

Environ 750 000 occupants vivent dans 156 colonies illégales et 360 avant-postes de colonisation illégaux à travers la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est occupée. Ils ont mené des attaques répétées visant à déplacer de force les Palestiniens, selon les données palestiniennes.

LA FLAMBÉE DE VIOLENCES EN CISJORDANIE RAVIVE LE SPECTRE D'UNE TROISIÈME INTIFADA

Les affrontements de Tell ont déclenché une vaste opération militaire sioniste en Cisjordanie. Les violences de colons et l'expansion de la colonisation alimentent les craintes d'une nouvelle escalade. La mort de deux soldats de l'occupation sioniste et la tombée en martyrs de quatre Palestiniens, vendredi 24 juillet dans le village de Tell, près de Naplouse, a déclenché une vaste opération militaire sioniste en Cisjordanie occupée. Après une confrontation entre une vingtaine de colons sionistes entrés dans cette zone sous contrôle de l'Autorité palestinienne et des habitants, l'armée a multiplié les raids, les arrestations et les perquisitions, tandis que les vio-



lences de colons se sont intensifiées dans plusieurs localités palestiniennes. Les opérations se sont rapidement étendues à Jénine, Tubas, Ramallah, Al khalil, Bethléem, Tulkarem et Al Qouds-Est.

Au moins quatre nouveaux avant-postes de l'armée l'occupation auraient été établis dans les jours suivant les affrontements.

Les forces d'occupation israéliennes ont mené des raids hier, dans plusieurs quartiers des villes de Ramallah et d'al-Bireh, ainsi que dans la ville de Beitunia, à l'ouest.

Selon des sources locales, les forces d'occupation ont mené des raids à Beitunia, à l'ouest de Ramallah, et dans les quartiers d'al-Tira et de Ramallah al-Tahta, situés dans la même ville.

La nuit dernière, les colons ont abattu plus de 20 orangers et citronniers dans la région de la vallée de Qana, dans la ville de Deir Istya, au nord-ouest de Salfit.

Des sources locales ont rapporté à Wafa que les colons ont abattu plus de 20 orangers et citronniers appartenant au citoyen Salah Youssef Mansour, dans les terres du Wadi Qana.

Cette région est le témoin d'attaques répétées de la part des forces d'occupation et des colons, y compris des travaux de terrassement au bulldozer, l'abattage d'arbres et des agressions contre les agriculteurs, dans une tentative d'opprimer les citoyens et de s'emparer de nouvelles terres.

UN CITOYEN BLESSÉ PAR BALLES DE L'OCCUPATION ET UN AUTRE ARRÊTÉ, AU NORD D'AL KHALIL

Un citoyen a été blessé par des tirs des forces d'occupation israéliennes mercredi, et un autre a été arrêté lors d'un raid sur la ville de Beit Ummar, au nord d'Hébron.

L'activiste des médias

Mohamed Awad a déclaré à Wafa que les forces spéciales israéliennes, habillées en civil, ont infiltré le quartier d'Al-Baq'a dans la ville de Beit Ummar et tiré à balles réelles sur le citoyen Walid Hani Akhlil de 55 ans, alors qu'il quittait son domicile, ce qui l'a conduit à se blesser à l'abdomen et au pied. Il a été transféré dans un hôpital voisin.

Il a expliqué que les forces spéciales israéliennes ont encerclé une maison dans cette zone et arrêté le citoyen Muhammad Nabil Muhammad Akhlil de 25 ans.

LA COMMISSION DES PRISONNIERS PUBLIE UNE DÉCLARATION CHOQUANTE D'UNE PRISONNIÈRE PALESTINIENNE DOCUMENTANT LE HARCÈLEMENT PENDANT L'ENQUÊTE

Une prisonnière palestinienne a révélé, dans un communiqué documenté par la Commission des affaires des prisonniers et des ex-détenus lors de la visite de son avocat à la prison de Damon, qu'elle a été soumise à de graves violations depuis le moment de son arrestation jusqu'à sa détention à la prison de Damon, soulignant qu'elle a fait face à des enquêtes sévères, une pression psychologique continue et des menaces contre les membres de sa famille, en plus d'avoir été victime de harcèlement de la part d'un enquêteur, selon ce qui a été indiqué dans sa déclaration.

La prisonnière a déclaré que son parcours d'arrestation avait commencé par une descente au domicile de sa famille à l'aube, avant d'être transférée entre plusieurs centres d'interrogatoire, où elle a subi des interrogatoires qui ont duré des heures et des jours, accompagnés de menaces d'agression contre les membres de sa famille, des insultes répétées, et des tentatives continues d'extorquer des aveux sous

pression.

Elle a ajouté que, pendant les séances d'enquête, l'un des enquêteurs l'avait délibérément harcelée physiquement à plusieurs reprises, malgré son objection claire et son information selon laquelle ce qu'il faisait constituait du harcèlement, mais qu'il avait poursuivi son comportement, selon son témoignage, dans une grave violation de la dignité et des droits des prisonnières.

La prisonnière a confirmé qu'elle avait également été soumise à plusieurs reprises à des fouilles à nu humiliantes, avant d'être transférée à la prison de « Damon », où elle fait face à des conditions de détention qu'elle a décrites comme indignes du minimum de dignité humaine, compte tenu de la surpopulation sévère, de la mauvaise nourriture, du froid extrême, la propagation des insectes, la rareté des matériaux d'hygiène et des vêtements, et certaines prisonnières contraintes de dormir à même le sol en raison du manque de lits.

Elle a souligné que l'administration pénitentiaire continue d'imposer des mesures restrictives à l'encontre des prisonnières, y compris des incursions et fouilles soudaines, l'isolement et l'empêchement de communication entre les pièces, en plus de les priver des besoins les plus élémentaires.

Cette déclaration est l'un des témoignages qui documentent, selon le récit du prisonnier, les violations dont sont victimes les prisonnières palestiniennes à l'intérieur des prisons israéliennes et qui affectent la dignité humaine, et exigent une action internationale urgente afin d'assurer leur protection et de tenir pour responsables les responsables des violations prouvées à leur encontre, conformément aux dispositions du droit international.

INSUFFISANCE CARDIAQUE :

Voici le nombre idéal de pas par jour pour réduire les risques après 60 ans

L'insuffisance cardiaque est fréquente chez les plus de 60 ans. Pourtant, de petits changements dans les habitudes de vie pourraient réduire les risques, comme marcher un certain nombre de pas, selon une récente étude américaine. On vous explique.



Vélo, course à pieds, ou encore marche rapide, il existe de nombreux sports facilement praticables au quotidien pour atteindre les recommandations du ministère de la Santé de 30 minutes d'activité physique quotidienne d'intensité modérée à élevée, 5 jours par semaine et sans rester inactif 2 jours de suite. C'est bien connu, il faut pratiquer une activité physique régulière pour rester en bonne santé, particulièrement en vieillissant. Mais avec l'âge, il peut parfois être compliqué de s'exercer à des sports qui demandent beaucoup d'efforts. C'est pourquoi la marche reste une option idéale. Si beaucoup pensent qu'il faut atteindre les fameux 10.000 pas quotidiens pour se maintenir en forme, de nombreux travaux ont démontré

les bénéfices de la marche quotidienne sur la santé avec des scores plus bas. En effet, une étude publiée en mars 2022 a par exemple remarqué qu'un chiffre d'environ 6.000 à 8.000 pas par jour était idéal pour diminuer le risque de décès prématuré chez les plus de 60 ans. Une autre étude datant d'octobre 2023 a quant à elle avancé que même 3.000 pas quotidiens pouvaient réduire la mortalité. Mais qu'en est-il en ce qui concerne le risque cardiovasculaire ? Une étude de l'université de Buffalo (Etats-Unis) publiée le 21 février 2024

dans la revue JAMA Cardiology s'est penchée sur les liens entre l'activité physique chez les plus de 60 ans, leur temps de sédentarité et leur risque d'insuffisance cardiaque. Pour cela, les scientifiques ont analysé les données de près de 6.000 femmes âgées de 63 à 99 ans. A l'issue de l'étude, les chercheurs ont observé que le risque d'insuffisance cardiaque était inférieur en moyenne de 12% pour chaque période de 70 minutes quotidienne d'activité d'intensité légère, et de 16% pour chaque période de 30 minutes par jour d'activité modérée à vigou-

reuse. Par ailleurs, ils ont également remarqué qu'à l'inverse, chaque heure et demie de sédentarité était associée à un risque accru de 17% d'insuffisance cardiaque. "Chez les femmes âgées, un plus grand nombre d'activités quotidiennes d'intensité légère et modérée a été associé à un risque plus faible de développer une insuffisance cardiaque, indépendamment des facteurs démographiques et cliniques associés au risque d'insuffisance cardiaque", a expliqué dans un communiqué, Michael J. LaMonte, l'un des auteurs de l'étude.

MARCHE QUOTIDIENNE : COMBIEN DE PAS PAR JOUR POUR RÉDUIRE LE RISQUE D'INSUFFISANCE CARDIAQUE ?

Grâce à ces découvertes, les scientifiques de l'étude ont pu déterminer le nombre idéal de pas à faire quotidiennement après 60 ans pour significativement réduire les risques de développer une insuffisance cardiaque. Ils ont ainsi établi, qu'en moyenne, 3.600 pas par jour à un rythme normal étaient associés à un risque réduit de 26% d'insuffisance cardiaque. Ils ont également remarqué que ce risque diminue dès 2.500 pas journaliers. "Accumuler 3.000 pas par jour pourrait être un objectif raisonnable qui correspondrait à la quantité d'activité quotidienne pratiquée par les femmes de cette étude", a déclaré Michael J. LaMonte. En effet, selon les chercheurs, ces résultats pourraient permettre d'élaborer des recommandations adaptées aux femmes de plus de 60 ans, afin de participer à la prévention primaire de l'insuffisance cardiaque. "Il s'agit là d'un résultat majeur et unique de notre étude, car il existe très peu de données publiées sur l'activité physique et l'hypertension artérielle, et nous fournissons donc de nouvelles informations sur lesquelles d'autres études pourront s'appuyer", a conclu Michael J. LaMonte.

TRAMADOL CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES :

Indications, effets secondaires, précautions et risques

Avec l'âge, certaines douleurs peuvent s'intensifier. Pour soulager leurs patients, les médecins peuvent, dans certains cas, prescrire des antidouleurs, et notamment du Tramadol. Une médecin gériatre et algologue rappelle les précautions à prendre. Chez l'adulte, en cas de douleur, le médecin prescrit généralement des antalgiques légers, notamment du paracétamol ou de l'ibuprofène. Lorsque les douleurs sont plus intenses, le Tramadol peut, dans certains cas, être prescrit. Selon la classification des antalgiques de Lussier et Beaulieu, le Tramadol fait partie des antalgiques mixtes : antinociceptifs (qui inhibe la sensibilité à la douleur) et modulateurs des contrôles inhibiteurs descendants. La Dre

Françoise Capriz, médecin gériatre et algologue, souligne tout ce qu'il faut savoir sur ce médicament et ses effets secondaires chez les personnes âgées.

TRAMADOL : COMMENT AGIT CE MÉDICAMENT ?

Le Tramadol est un des opioïdes faibles les plus consommés en France. "Son intérêt est son mécanisme d'action mixte. Il a une action opioïde, il va se fixer sur les récepteurs de la douleur (les récepteurs MU) et a également une activité sérotoninergique qui va jouer sur les circuits inhibiteurs descendants de la douleur (envoyés du cerveau vers les nerfs)", explique la Dre Françoise Capriz, gériatre et algologue (spécialiste de la douleur).

C'est ce double mode d'action qui rend par exemple le Tramadol plus efficace que la morphine sur les douleurs à composante neuropathique.

"Le problème du Tramadol est sa métabolisation, dans le sens où deux patients peuvent prendre ce médicament et tous deux auront un effet différent", observe la spécialiste. Certaines personnes sont des métaboliseurs lents (15 à 20 % de la population), le médicament sera alors sans effet. D'autres, environ 5 à 10% de la population caucasienne, sont des métaboliseurs ultra rapides. Le Tramadol sera alors toxique à dose normale, avec un risque de surdosage, de vomissements, de malaise.

DANS QUELS CAS PEUT ÊTRE PRÉSCRIT LE TRAMADOL ?

Le Tramadol est indiqué dans la prise en charge des douleurs modérées intenses, pour des douleurs aiguës ou chroniques. Ses indications sont les mêmes que celles des autres antalgiques opiacés de niveau 2 : la traumatologie dont les fractures, en péri-opératoire, les lombosciatiques etc. "Mais il y a aussi des indications dans les douleurs dites neuropathiques pures ou mixtes (c'est-à-dire nociceptives avec une composante neuropathique) : douleurs du zona ou d'amputation, en post-chirurgie thoracique ou du cancer du sein, en chimiothérapie etc.", détaille la spécialiste.

D'APRÈS UN DIABÉTOLOGUE :

Ce fruit serait à consommer avec la plus grande modération

On entend souvent dire qu'il faut manger cinq fruits et légumes par jour pour rester en bonne santé. Si cela n'est pas à contester, il convient toutefois, du moins en ce qui concerne les fruits, de ne pas tous les mettre dans le même panier. Certains fruits se révèlent en effet bien plus sucrés que d'autres et peuvent ainsi l'air de rien rapidement faire monter la glycémie, soit le taux de sucre dans le sang. Si l'impact d'un fruit sera effectivement moindre sur la santé que celui d'un aliment sucré transformé tel qu'une barre chocolatée ou qu'un bon-

bon, chez les personnes diabétiques, un abus de fructose (le sucre naturellement présent dans les fruits) peut tout de même causer des dégâts. Une augmentation trop brutale et soudaine du sucre dans le sang peut être néfaste chez les diabétiques, dont le mécanisme en charge de réguler l'insuline dysfonctionne. Même chez les personnes qui ne sont pas atteintes de diabète, lorsque la glycémie est trop élevée, le pancréas va sécréter de grandes quantités d'insuline, ce qui peut favoriser la formation de graisses dans les cellules, à partir de ce sucre disponible et

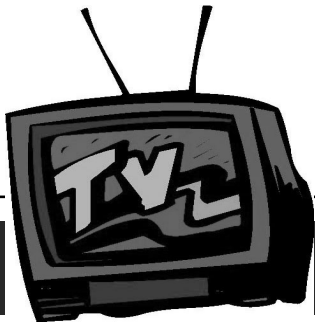
donc la prise de poids. C'est pour cette raison qu'il faut veiller à limiter sa consommation d'aliments à fort indice glycémique, parmi lesquels on retrouve certains fruits, dont un à éviter ou du moins à consommer avec modération d'après une diabétologue.

LA BANANE AVEC MODÉRATION

« Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'un fruit, c'est toujours sucré », expliquait le Dr Anne-Sophie Parent, endocrinologue-diabétologue au centre hospitalier de Roubaix, dans un article

de Ouest-France, datant de 2020, en pointant du doigt la banane : « On considère qu'une banane ou une pomme c'est l'équivalent de quatre morceaux de sucre. » ajoutait-elle. L'indice glycémique moyen d'une banane mûre est estimé à 65, ce qui est relativement élevé. Plus une banane est mûre, plus elle sera concentrée en sucre. Il est donc plutôt recommandé de la consommer avant un effort physique pour faire le plein d'énergie ou en fin de repas en préférant peut-être se limiter à une demi-banane. La banane contient par ailleurs plein d'autres nutri-

ments qui se révèlent excellents pour le bien-être de l'organisme et ne mérite donc pas d'être totalement exclue de votre alimentation. Le tout étant simplement de trouver le bon équilibre en ayant conscience de son indice glycémique. "Si vous êtes diabétique, il est préférable de choisir des fruits ayant un index glycémique bas. C'est-à-dire ceux dont le sucre passe plus lentement dans le sang.", préconise le Dr Parent en citant les fruits rouges telles que les fraises ou les framboises, ou encore les figues fraîches ou les pommes vertes.



Selection du vendredi



20h10

Camping Paradis

Avec Laurent Ournac, Patrick Guérineau, Thierry Heckendorn, Candié, Patrick Paroux, Juliette Chêne, Alex Goude, Natacha Amal, Camille Bardery, Yannick Laurent, Amaya Carreté, Arthur Choisset, Thierry Picaut

Guillaume, la quarantaine dynamique, a décidé de venir au Camping Paradis pour «rebooster» sa mère, Patricia. Il est persuadé qu'elle est encore sous le coup du décès de son mari, Sylvain, il y a trois ans. Pour ce retour en bord de mer, où ils ont passé leurs meilleures années, Guillaume a convié sa soeur Nina et leur ami d'enfance, Yvan. De là-haut, Sylvain serait si heureux de les voir de nouveau tous réunis !



20h05

Les routes de l'impossible

Réalisateur : Guillaume Lhotellier

Au Cambodge, les habitants ont appris à avancer coûte que coûte. Malgré les pluies diluviennes, les routes englouties par la mousson et les séquelles des années Khmers rouges, chacun redouble d'ingéniosité pour gagner sa vie. Dans la province du Ratanakiri, Sok Veht transporte des tonnes de latex sur des pistes transformées en bourbiers. À bord de camions bricolés, sans cabine ni pare-brise. Sur le Tonlé Sap, le plus grand lac d'Asie du Sud-Est, Samat voit les poissons disparaître peu à peu. Comme des millions de Cambodgiens, il dépend de ce géant d'eau douce aujourd'hui menacé par la déforestation, la surpêche et les barrages construits, entre autres, par la Chine sur le Mékong.



Kaamelott



20h00

Avec Alexandre Astier, Lionnel Astier, Anne Girouard, Thomas Cousseau, Nicolas Gabion, Audrey Fleurot, Jean-Christophe Hembert, Franck Pitiot, Jean-Robert Lombard, Jacques Chambon

Ve siècle, en Bretagne. Alors que l'Empire romain s'effondre et que le christianisme s'impose peu à peu face aux dieux païens, le royaume de Kaamelott s'organise autour de son souverain, le roi Arthur. Entouré

de ses fidèles chevaliers de la Table ronde, ce dernier s'attelle à la tâche que Dieu lui a confiée : rechercher le Saint Graal, le calice qui a recueilli le sang du Christ. Pour mener à bien sa mission, le souverain doit fédérer les clans bretons au sein d'un même gouvernement.



20h10

Simon Coleman



Avec Jean-Michel Tinivelli, Flavie Péan, Lilie Sussfeld, Romane Libert, Noam Kourdoorli, Ted Etienne, Alike Del Sol, Lani Sogoyou, Vanessa Guedj, Diane Robert, Aurore Delplace, Sandrine Quétier, Thierry Picaut, Caroline Le Moing, Vanessa Liautey

Alors qu'elle virevolte au son de la musique cubaine, Jade Samson, sublime professeure de salsa, s'effondre en pleine répétition. Simon et Chloé investissent l'Académie des danses latines, où exerçait la victime, et découvrent qu'elle a été empoisonnée. Le meurtre a-t-il un rapport avec sa récente sélection pour les Championnats du monde de salsa, qui doivent se dérouler dans une semaine ? À la clé : un chèque de 100000 dollars pour le duo gagnant.



20h10

Serge Lama, le dernier rappel

Présenté par : Faustine Bollaert

Revivez les meilleurs moments de cette soirée unique, une soirée d'émotion et de célébration autour de Serge Lama. Depuis le Théâtre Marigny, il nous convie à son dernier rappel : le dernier salut d'un géant de la chanson française. Au fil des dates qui ont marqué sa vie, nous redécouvrons la destinée d'un artiste qui a traversé les époques et marqué plusieurs générations. Pour cette ultime fête, les plus grands noms de la chanson française sont réunis autour de lui pour le célébrer. Présentée par Faustine Bollaert, cette émission retrace son parcours, ses combats, ses triomphes et ses chansons inoubliables.



20h025

Enquête d'action



Présenté par : Marie-Ange Casalta

Chaque été, près de 300 CRS sont appelés en renfort sur les plages du littoral méditerranéen. En appui aux brigades de policiers, de pompiers et de sauveteurs déjà sur place, ils veillent sur les vacanciers et garantissent leur sécurité. Leurs principales missions se déroulent sur la plage et au large. Parmi leurs han-tises, on retrouve le risque de noyade : chaque année en France, environ 500 personnes perdent la vie en mer. Un tiers des interventions de sauveteurs se termine en drame. Les CRS n'hésitent pas à épauler les pompiers et les urgentistes lorsqu'un homme est ramené sur la plage par sa femme et des touristes, alors qu'il n'arrivait plus à reprendre pied.

GUERRE AMÉRICANO-IRANIEN

L'escalade menace de basculer en conflit multinational

Le Moyen-Orient, déjà en proie à une série de crises depuis le début de l'année, est entré dans une nouvelle phase de tension. Ce qui a commencé comme une guerre américano-israélienne contre l'Iran s'étend désormais au-delà de la région, avec l'entrée en scène de l'Ukraine. La frappe contre un cargo iranien en mer Caspienne et les menaces de représailles de Téhéran font craindre une propagation du conflit vers un front multinational. Samedi dernier, l'Ukraine a mené une frappe contre un cargo commercial iranien en mer Caspienne, tuant un marin civil. Kiev a justifié l'opération en expliquant viser des navires impliqués dans le transport de fret militaire lié à l'Iran, sans toutefois identifier précisément le bâtiment touché, selon des propos du président Volodymyr Zelensky. Pour Téhéran, l'attaque est intolérable. Dimanche, le ministre des Affaires étrangères, Abbas Araghchi, a réagi avec virulence sur la plateforme américaine X : l'incident « NE PEUT RESTER SANS RÉPONSE ». Il a accusé l'Ukraine de violer la Charte des Nations unies. Dans les heures qui ont suivi, la diplomatie a tenté de reprendre la main. Araghchi s'est entretenu avec son homologue ukrainien Andrii Sybiha. À l'issue de cet échange, le chef de la diplomatie iranienne a rapporté que Kiev assurait que l'attaque n'était « pas intentionnelle » et que l'Ukraine « ne cherche aucune escalade ». Araghchi a tenu le même discours : « L'Iran ne cherche pas non plus l'escalade », a-t-il écrit, tout en martelant que les attaques contre les citoyens ou les intérêts nationaux iraniens sont « inacceptables ». Mardi, Sybiha a lui aussi appelé à éviter une « escalade inutile », insistant sur le fait que les actions ukrainiennes visent uniquement à se défendre contre la Russie et non à cibler des civils. Malgré ces assurances croisées, la méfiance demeure. Des sources de renseignement citées dans la presse ont indiqué que l'Iran aurait envisagé une frappe de représailles symbolique, au moyen d'un missile balistique à petite ogive, visant un port ukrainien. Les ports ukrainiens de la mer Noire seraient des cibles probables. Des responsables iraniens



ont laissé entendre que de telles représailles permettraient de « clore le différend ». Du côté occidental, on estime au contraire que la réaction de l'Ukraine reste imprévisible et qu'une riposte iranienne pourrait enclencher une nouvelle spirale.

WASHINGTON DURCIT LE TON ET FRAPPE À NOUVEAU

Pendant que la tension monte entre Téhéran et Kiev, les États-Unis réaffirment leur posture offensive. Le président américain Donald Trump a déclaré hier que les États-Unis frapperaient l'Iran « durement » en représailles aux attaques menées par Téhéran contre les forces américaines en Jordanie. Dans un entretien à Fox News, il a affirmé que les frappes américaines menées dans la nuit contre des milices soutenues par l'Iran en Irak avaient été « coordonnées » avec Bagdad. Évoquant l'attaque iranienne contre la Jordanie, Trump a promis : « Nous allons les frapper durement », et que « les Iraniens vont subir une sévère correction ». Le ton est martial, mais la Maison-Blanche maintient un canal de discussion. Trump a indiqué : « Nous allons les laisser poursuivre les discussions ». Plus tôt dans la

semaine, il avait même évoqué des « discussions positives » avec Téhéran et des « bonnes chances » de parvenir à un accord, tout en prévenant que les opérations militaires pourraient reprendre si les négociations échouaient. Cette double approche s'est matérialisée mercredi avec une frappe aérienne américaine près de la ville iranienne de Piranshahr, dans l'ouest du pays, à proximité de la frontière irakienne. Selon la télévision d'État iranienne IRIB, le site visé se trouve dans la province de l'Azerbaïdjan occidental. Aucune victime ni dégât n'ont été signalés dans l'immédiat. Cette attaque intervient après une accalmie fragile observée depuis vendredi, suite à la fin de la dernière série de frappes américaines contre l'Iran et de représailles iraniennes. Le 8 juillet, Donald Trump avait pourtant déclaré la fin du cessez-le-feu, après des attaques contre des pétroliers dans le détroit d'Ormuz imputées à Téhéran.

UNE GUERRE PAR PROCURATION QUI S'ÉTEND

Depuis le 28 février, date des premières attaques israéliennes et américaines contre des infrastructures iraniennes, la région est entrée

dans un cycle de représailles. Selon le CENT-COM, les États-Unis ont visé en territoire iranien des infrastructures militaires, des systèmes de surveillance côtière, des installations de missiles et de drones, des moyens navals ainsi que des sites logistiques. L'Iran a répliqué en ciblant ce qu'il présente comme des installations militaires américaines dans plusieurs pays arabes.

L'accord de principe signé en juin entre Washington et Téhéran, prévoyant la cessation des combats et l'ouverture de négociations pour un accord plus large, n'a donc pas résisté à l'escalade.

C'est dans ce contexte déjà explosif que l'incident avec l'Ukraine intervient. Il illustre comment le conflit israélo-iranien, puis américano-iranien, déborde désormais de son cadre régional. L'Iran, accusé par Kiev et Washington de fournir du matériel militaire à la Russie, devient une cible sur le front ukrainien. En retour, Téhéran menace de frapper l'Ukraine, entraînant un pays européen directement dans la confrontation au Moyen-Orient.

Le détroit d'Ormuz, la mer Noire et la mer Caspienne sont des axes vitaux pour le commerce de l'énergie et des céréales. Une extension des hostilités à ces zones ferait flamber les prix et impacterait l'économie mondiale. Pour l'heure, les deux capitales, Téhéran et Kiev, semblent vouloir éviter l'embrasement. Mais la marge de manœuvre se réduit. Une frappe iranienne, même « symbolique », sur un port ukrainien serait perçue à Kiev comme une agression directe et pourrait pousser l'OTAN à revoir son soutien à l'Ukraine. De même, toute nouvelle victime américaine au Moyen-Orient donnerait à Trump le prétexte pour intensifier les frappes. Le Moyen-Orient est donc à la croisée des chemins. Soit les efforts diplomatiques de ces derniers jours permettent de circonscrire l'incident de la mer Caspienne, soit l'escalade actuelle transforme une guerre régionale en un conflit aux ramifications multiples, où le front ukrainien et le front moyen-oriental se rejoignent.

R.I.

Post scriptum

PAR : SALAH LAKOUES

La cérémonie d'hommage rendue à Lindsey Graham au Capitole de Washington dépasse largement le cadre des funérailles d'un sénateur américain. La présence de Donald Trump, de Volodymyr Zelensky et de Benjamin Nétanyahou donne à cet événement une portée hautement symbolique. Elle rassemble autour de la mémoire d'un élu emblématique plusieurs figures associées à des conflits majeurs et à une conception de la politique internationale fondée sur le rapport de force. Pour ses partisans, Lindsey Graham restera un homme de convictions, un défenseur inlassable des intérêts américains et un soutien déterminé aux alliés de Washington. Mais pour ses critiques, il incarne une autre réalité : celle d'une classe politique américaine qui, depuis plusieurs décennies, considère l'intervention militaire comme un instrument normal de la diplomatie. La formule prononcée par Donald Trump — « Lindsey aimait la guerre » — restera sans doute comme l'un des hommages les plus ambigus rendus à un responsable politique. Derrière cette phrase se trouve une interrogation fondamentale : jusqu'où une grande puissance peut-elle utiliser la force militaire pour préserver son influence sans s'enfermer dans un cycle permanent de conflits ?

LA GUERRE COMME INSTRUMENT DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Lindsey Graham appartient à une tradition politique américaine interventionniste, qui considère que les États-Unis ont non seulement le droit, mais aussi la responsabilité d'intervenir lorsque leurs intérêts ou ceux de leurs alliés sont menacés. Cette vision a marqué la politique étrangère américaine depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. De la guerre de Corée au Vietnam, de l'Irak à l'Afghanistan, en passant par les opérations au Moyen-Orient, des générations de dirigeants américains ont fait le choix de la puissance militaire pour tenter de remodeler l'ordre international. Mais l'histoire montre que la supériorité technologique et militaire ne garantit pas toujours une victoire politique

Lindsey Graham, le symbole d'une Amérique en guerre permanente
Quand la puissance militaire devient une vision du monde

durable. Les États-Unis ont remporté des batailles, détruit des régimes et démontré leur capacité de projection militaire, mais ils ont souvent rencontré des difficultés à transformer ces succès militaires en stabilisation politique. L'Afghanistan en est l'exemple le plus frappant : après vingt années d'intervention, Washington a quitté le pays sans avoir atteint tous les objectifs annoncés.

LE COÛT HUMAIN DES DÉCISIONS PRISES À WASHINGTON

La critique principale adressée aux responsables politiques favorables aux interventions militaires concerne la distance entre ceux qui décident de la guerre et ceux qui la combattent. Les jeunes soldats américains envoyés sur les théâtres d'opérations sont ceux qui portent le poids humain des choix stratégiques décidés dans les capitales. Des dizaines de milliers d'entre eux ont perdu la vie ou ont été profondément marqués physiquement et psychologiquement par les conflits menés au nom de la sécurité nationale. Mais le coût humain dépasse largement les pertes militaires américaines. Les guerres engagées par les grandes puissances provoquent également des destructions massives parmi les populations civiles, des déplacements de millions de personnes et des crises politiques dont les conséquences peuvent durer plusieurs générations. C'est pourquoi les adversaires de cette politique dénoncent l'existence d'un « complexe militaro-politique », dans lequel certains responsables privilégieraient la démonstration de force plutôt que la recherche de compromis diplomatiques.

LA PRÉSENCE DE NÉTANYAHOU ET ZELENSKY : UNE IMAGE CHARGÉE DE SYMBOLES

La présence de Benjamin Nétanyahou et de Volodymyr Zelensky lors de l'hommage à Lindsey Graham renforce la dimension politique et symbolique de cette cérémonie. Le Premier ministre israélien représente une ligne politique fondée sur une conception très sécuritaire de la défense

d'Israël, privilégiant souvent l'usage de la force militaire face aux menaces régionales. Ses détracteurs soulignent que cette approche a atteint son expression la plus dramatique dans la guerre à Gaza, déclenchée après les attaques du 7 octobre 2023. L'offensive israélienne, menée sous son gouvernement, a provoqué d'immenses destructions dans le territoire palestinien, causant un bilan humain extrêmement lourd et une crise humanitaire majeure marquée par les déplacements massifs de population, la destruction d'infrastructures essentielles et l'effondrement de nombreux services de base.

L'ampleur de la riposte militaire et ses conséquences sur la population civile illustrent les limites d'une stratégie reposant principalement sur la force, sans véritable perspective politique de règlement du conflit israélo-palestinien.

Volodymyr Zelensky, quant à lui, incarne la résistance de l'Ukraine face à la Russie. Mais sa présence aux côtés de Nétanyahou et en hommage à Lindsey Graham est également interprétée par certains comme le symbole d'un monde où les conflits armés occupent désormais une place centrale dans les relations internationales.

Cette image réunit ainsi trois figures liées, chacune à leur manière, à des conflits majeurs de notre époque. Pour leurs partisans, elle symbolise la défense de nations confrontées à des menaces existentielles. Pour leurs détracteurs, elle illustre la prédominance croissante de la logique militaire sur la recherche de solutions politiques.

LA CONTRADICTION DE LA PUISSANCE AMÉRICAINE

L'histoire récente montre une contradiction profonde de la politique étrangère américaine. Les États-Unis disposent de l'armée la plus puissante du monde, d'un réseau exceptionnel d'alliances et d'une capacité technologique incomparable. Pourtant, ils se retrouvent régulièrement confrontés aux limites de la force militaire. Chaque intervention crée des conséquences imprévues : radicalisa-

tion, instabilité régionale, montée de nouveaux adversaires ou apparition de nouvelles menaces. La guerre peut détruire un ennemi, mais elle ne suffit pas toujours à construire une paix durable. C'est cette leçon que plusieurs analystes tirent des expériences irakienne, afghane et moyen-orientale.

VERS LA FIN DE L'ILLUSION DE LA GUERRE RAPIDE ?

Le parcours de Lindsey Graham symbolise une époque où beaucoup à Washington pensaient qu'une démonstration militaire rapide pouvait régler les grandes crises internationales. Or, le XXI^e siècle a montré que les conflits modernes sont rarement courts et rarement entièrement contrôlables.

Les guerres ne se mesurent pas seulement en territoires conquis ou en régimes renversés. Elles se mesurent aussi en vies humaines perdues, en sociétés déstabilisées et en générations marquées par les traumatismes.

L'hommage rendu au sénateur Graham devient ainsi le miroir d'un grand débat mondial : une puissance peut-elle garantir sa sécurité uniquement par la force, ou doit-elle accepter que la diplomatie, la négociation et les compromis soient parfois les véritables instruments de la stabilité ?

Au fond, la disparition de Lindsey Graham ne clôt pas le débat sur la guerre. Elle le ravive. Car derrière la question d'un homme se pose celle d'un modèle stratégique : celui d'une nation qui a longtemps cru que sa puissance militaire pouvait organiser le monde, mais qui découvre progressivement que la paix est souvent plus difficile à construire que la guerre à déclencher.

L'image de ses funérailles, réunissant autour de sa mémoire Donald Trump, Benjamin Nétanyahou et Volodymyr Zelensky, restera peut-être comme le symbole d'une époque où la guerre est redevenue un instrument central des relations internationales, mais aussi comme le rappel que les victoires militaires ne remplacent jamais les solutions politiques durables.

S. L.